REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE et POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE D'ORAN 2
« Mohamed BEN AHMED »
Faculté des Langues Etrangères
Département de français
Ecole Doctorale de français

MEMOIRE

Pour l'obtention du diplôme de MAGISTERE

Option : **Didactique**

INTITULE

Un programme FOS pour les étudiants en droit et sciences administratives.

Le cas des étudiants de IVème année de graduation à l'université

Abou Bekr Belkaid - Tlemcen.

Présenté et soutenu publiquement par :

Mlle : **Imen BOUZID**

Devant le jury composé de :

Président : Nabila HAMIDOU - Professeur DDL - Université d'Oran 2
Rapporteur : Azzeddine MAHIEDDINE - Maître de conférences DDL - Université de Tlemcen
Examinateur : Mohamed TOUATI - Maître de conférences DDL - Université d'Oran 2
Examinateur : Mohamed Zakaria ALI BENCHERIF - Maître de conférences SDL - Université de Tlemcen

(2014 – 2015)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE et POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE D'ORAN 2
« Mohamed BEN AHMED »
Faculté des Langues Etrangères
Département de français
Ecole Doctorale de français

MEMOIRE

Pour l'obtention du diplôme de MAGISTERE

Option : **Didactique**

INTITULE

Un programme FOS pour les étudiants en droit et sciences administratives.

Le cas des étudiants de IVème année de graduation à l'université

Abou Bekr Belkaid - Tlemcen.

Présenté et soutenu publiquement par :

Mlle : **Imen BOUZID**

Devant le jury composé de :

Président : Nabila HAMIDOU - Professeur DDL - Université d'Oran 2
Rapporteur : Azzeddine MAHIEDDINE - Maître de conférences DDL - Université de Tlemcen
Examinateur : Mohamed TOUATI - Maître de conférences DDL - Université d'Oran 2
Examinateur : Mohamed Zakaria ALI BENCHERIF - Maître de conférences SDL - Université de Tlemcen

(2014 – 2015)

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à toutes les personnes qui me sont chères…

A mon père,

L'épaule solide, l'œil attentif, compréhensif et la personne la plus digne de mon estime et de mon respect.

A ma mère,

Tu m'as donné la vie, la tendresse et le courage pour réussir.

Tout ce que je peux t'offrir ne pourra exprimer l'amour et la reconnaissance que je te porte.

En témoignage, je t'offre ce modeste travail pour te remercier pour tes sacrifices et pour l'affection dont tu m'as toujours entourée.

« Chers parents aucune dédicace ne saurait exprimer mes sentiments, que dieu vous préserve et vous procure santé et longue vie ».

A mon frère adoré Zoheir.

A ma très chère sœur Assia.

Remerciements

Je tiens à remercier vivement, dans un premier temps, monsieur Azzeddinne MAHIEDDINE qui de part son assistance, son orientation et sa compréhension m'a aidée à l'élaboration de ce modeste travail.

Je lui dois tout mon respect et mon infinie reconnaissance.

Mes sincères remerciements s'adressent également à mon adorable frère qui m'a grandement aidé dans le travail de terrain, en me permettant d'approcher les personnes du domaine juridique et administratif.

Ces derniers sont aussi à remercier pour leur gentillesse, leur disponibilité et la documentation mise à notre disposition.

J'exprime toute ma gratitude à l'ensemble des personnes qui m'ont soutenu et encouragé ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

SOMMAIRE

INTRODUCTION……**1**

PREMIERE PARTIE : ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FOS..6

CHAPITRE I : GENESE ET PROGRESSION DU FOS……..**9**

1.1. Concept et définition……..10

1.2. Les antécédents du FOS……11

1.2.1. Les manières de langage……11

1.2.2. Prédécesseurs……12

1.3. Naissance du concept……12

1.3.1. Le français scientifique et technique……12

1.3.2. Langue de spécialité……..13

1.3.3. Le français instrumental……14

1.3.4. Le français fonctionnel……..15

1.3.5. Le français sur objectifs spécifiques (FOS)……..16

1.3.6. Le français langue professionnelle (FLP)…….17

1.4. FOS / FLP……..18

CHAPITRE II: FOS : CARACTÉRISTIQUES ET DÉMARCHES……..**20**

2.1. Les faux jumeaux: « FOS / FLE »……..21

2.2. FOS et FOG……22

2.2.1. Les divergences……...22

2.2.2. Les ressemblances……...24

a- un enseignement foncé sur les communications des apprenants……...24

b- le développement, au-delà d'une compétence linguistique, d'une compétence de communication……...25

c- la prise en compte de la dimension culturelle……25

d- le recours au discours authentique…….26

e- le traitement de la langue par aptitudes langagières……...26

f- le développement des échanges entre les apprenants au sein de la classe….27

2.3. L'élaboration d'un programme « FOS »……28

2.3.1. Les difficultés…….28
a- l'entrée dans un domaine inconnu……28
b- la difficulté à adapter le matériel disponible sur le marché…….29
2.3.2. La procédure à suivre……29
a- La demande de formation……30
b- L'analyse des besoins……..30
c- La collecte des données……...31
d- L'analyse des données…….31
e- L'élaboration des activités……..31
2.4. Les contenus langagiers et leurs caractéristiques en FOS……32

2.4.1. Le vocabulaire……32

2.4.2. Les structures syntaxiques…….32

2.4.3. Les types de discours…….33

2.5. Le public de FOS et ses caractéristiques…….33
2.5.1. Les types de public……...33
a- un public d'étudiants……...34
b- un public d'agent de l'état……...34
c- un public du secteur privé……...34
d- un public composite mal cerné……34

2.5.2. Leurs caractéristiques……34

<u>DEUXIEME PARTIE :</u> ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE DU FOS AU SEIN DU DÉPARTEMENT DE « DROIT ET SCIENCES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES »……**35**

<u>CHAPITRE III</u> : BESOINS ET ATTENTES DU PUBLIC CIBLE……**37**

3.1. Le point de départ……..38

3.1.1. La situation initiale……..38

3.1.2. Identification du public cible……..39

3.1.3. Les objectifs institutionnels……39

3.1.4. Bref descriptif des cours dispensés au niveau de l'université……..40

3.2. L'analyse des besoins……..41

3.2.1. Le recueil de données via le questionnaire……41

3.2.2. L'entretien avec les professionnels du domaine juridique et administratif….57

3.2.3. Le recueil de données via l'entretien passé avec les professionnels du domaine juridique et administratif…….…..57

3.2.4. L'importance des besoins……..……..61

3.2.5. Les besoins culturels……61

3.3. La collecte des données……...62

3.3.1. Le respect des normes linguistiques……63

3.4. L'analyse des données…….63

<u>CHAPITRE IV</u> : PROPOSITIONS DIDACTIQUES……..64

4.1. Méthode préconisée……..65

4.1.1. Les textes supports……65

4.1.2. Démarche……...66

a- Les stratégies de compréhension…….66

- S'éloigner de la difficulté……...66

- Faire appel à ses connaissances préalables……...66
- L'exploitation du contexte……..67

b- Les étapes d'approche d'un texte……...67

- Consignes pour aboutir à la compréhension d'un texte par l'étudiant……..67
- Analyse de la structure générale du texte……...68
- Lecture approfondie des paragraphes…….68
- Effectuer une lecture analytique du texte dans sa globalité……..68
- Confectionner des activités d'applications portant sur le texte en question….68

4.2. Le programme proposé……..68

4.2.1. Les objectifs soulignés à travers le programme proposé……69

4.2.2. Les thèmes dont traitent les séquences constituantes du programme proposé……..69

4.2.3. Référentiel de FOS « juridique »……70

4.2.4. Séquence modèle……....75

4.2.5. Les activités proposées par rapport à notre séquence modèle…….76

4.2.5.1. Activité de compréhension de l'oral…….76

4.2.5.2. Activités de compréhension écrite……....78

4.2.5.3. Activité de vocabulaire1……82

4.2.5.4. Activité de vocabulaire2……84

4.2.5.5. Activité de grammaire……85

4.2.5.6. Activité de conjugaison…….....85

4.2.5.7. Activité d'orthographe……....86

4.2.5.8. Activités de production écrite……86

CONCLUSION……91

BIBLIOGRAPHIE……..95

ANNEXES.

Liste des tableaux

Tableau 1 : FOS / FLP…….19

Tableau 2 : FOS / FOG…….....22

Tableau 3 : Référentiel de FOS juridique……67

Liste des figures

Figure 3.1 : le nombre d'années d'études de la langue française durant le cursus universitaire……...42

Figure 3.2 : l'importance de la langue française pour la carrière professionnelle future des étudiants de droit…….……43

Figure 3.3 : les estimations des étudiants par rapport à leur niveau en langue française…….44

Figure 3.4 : l'usage de la langue française dans le quotidien de nos étudiants…….45

Figure 3.5 : la fréquence de présence aux cours de français dispensés au niveau de l'université…….……46

Figure 3.6 : la participation des étudiants pendant le cours……47

Figure 3.7 : le taux d'adéquation entre le contenu dispensé au niveau de l'université et les besoins et attentes des étudiants de droit par rapport à la langue française……..48

Figure 3.8 : l'avis des étudiants par rapport au volume horaire consacré au module de français dispensé au niveau de l'université……..49

Figure 3.9 : suggestions d'un volume horaire idéal du point de vue de nos étudiants et qui répond à leurs besoins et attentes vis-à-vis ce module……50

Figure 3.10 : le type de besoins des étudiants par rapport à la langue française…….51

Figure 3.11 : le taux de difficultés en langue française par rapport aux quatre compétences…… 52

Figure 3.12 : le taux de remédiations aux lacunes en langue française……....53

Figure 3.13 : les types et moyens de remédiations en cette langue……54

Figure 3.14 : les besoins et attentes des étudiants vis-à-vis les habilités à développer en langue française ……..…….....55

Figure 3.15 : le type de supports didactiques répondant aux besoins de nos étudiants de droit……..….56

Figure 3.16 : les compétences dont ont besoin les professionnels du domaine juridique et administratif au quotidien……..60

Figure 3.17 : le niveau de difficultés rencontrées par les professionnels du domaine juridique et administratif par rapport aux compétences langagières en langue française……60

Liste des acronymes

F.O.S : **Français sur Objectif Spécifique.**

F.O.G : **Français Général.**

F.L.P : **Français Langue Professionnelle.**

F.L.E : **Français Langue Etrangère.**

A cœur vaillant rien d'impossible

A conscience tranquille tout est accessible

Quand il y a la soif d'apprendre

Tout vient à point à qui sait attendre

Quand il y a le souci de réaliser un dessein

Tout devient facile pour arriver à nos fins

Malgré les obstacles qui s'opposent

En dépit des difficultés qui s'interposent

Les études sont avant tout

Notre unique et seul atout

Ils représentent la lumière de notre existence

L'étoile brillante de notre réjouissance

Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal

Nous partons ivres d'un rêve héroïque et brutal

Espérant des lendemains épiques

Un avenir glorieux et magique

Souhaitant que le fruit de nos efforts fournis

Jour et nuit, nous mènera vers le bonheur fleuri

Aujourd'hui, ici rassemblés auprès des jurys,

Nous prions dieu que cette soutenance

Fera signe de persévérance

Et que nous serions enchantés

Par notre travail honoré.

M.C

INTRODUCTION

En ce début du 21ème siècle, le phénomène d'apprentissage des langues, pour des fins spécifiques, a pris une très grande ampleur de par le monde vu le nombre important de demandes de ce type de formations. Il s'agit, non pas d'apprendre une nouvelle langue pour le plaisir, mais plutôt par nécessité, aussi bien professionnelle qu'académique.

En ce moment de l'histoire, l'anglais occupe une place de choix à l'échelle mondiale et devant cette hégémonie les autres langues ont perdu du terrain, c'est le cas d'un bon nombre de langues y compris la langue française. Cette dernière conserve néanmoins toujours une place importante, voire prépondérante en Algérie, et ceci dans de nombreux secteurs tels : la santé, l'économie, les médias, les sciences et techniques, …

Au niveau de l'enseignement supérieur, cette langue s'impose souvent comme un outil indispensable à la transmission et l'acquisition des savoirs spécialisés. C'est le cas pour les filières telles : la médecine, la pharmacie, l'architecture, les sciences et techniques, … où le français n'est appris que dans une perspective bien précise celle d'un intermédiaire permettant l'accès à un savoir spécialisé. En revanche, pour les autres filières tel le droit, la langue française n'est pas aussi importante vu que l'enseignement est dispensé en langue arabe. Cela dit, elle reste indispensable par rapport aux besoins professionnels futurs des diplômés de cette spécialité. C'est pourquoi un module de français figure dans le plan de formation des étudiants de droit, mais se limitant à la seule terminologie ; ce qui nous a paru insuffisant.

Chose qui nous a amené à nous interroger :

- Sur les insuffisances et les failles que présente le cours de français dispensé au niveau de la faculté (celui de terminologie), ainsi que sur le type de compétences à développer chez ce public précis par rapport à la langue en question.
- Sur les raisons pour lesquelles ces étudiants auraient besoin d'acquérir des compétences en langue française.
- Et enfin, sur le programme et les activités didactiques appropriés aux besoins de nos étudiants.

En réponse à ces questionnements, nous supposons que :

- Ces étudiants auraient besoin non pas d'apprendre de simples mots décontextualisés, appartenant au jargon juridique mais plutôt de développer une maitrise acceptable des quatre compétences en mettant davantage l'accent sur les compétences réceptives.
- Ces futurs juristes et administrateurs algériens diplômés de la faculté de droit et sciences administratives et juridiques ont besoin du français pour s'acquitter de façon fiable de leur noble mission future.
- Et enfin nous supposons que le plus approprié serait de proposer un programme privilégiant ces compétences réceptives (en favorisant la participation des étudiants). Ce programme sera basé sur des supports qui soient le plus proche possible de l'environnement professionnel futur de notre public de FOS (un contexte authentique) afin d'atteindre les objectifs soulignés par la présente recherche, à savoir :
- En premier lieu, cerner les problèmes qui entourent l'enseignement du français au sein du département de droit et sciences administratives et juridiques à l'université Abou Bekr Belkaid-Tlemcen.
- En second lieu, identifier les lacunes et donc les besoins des étudiants de droit, en fin de cursus, pour aboutir à l'acquisition des habilités qu'ils sont sensés développer en langue française.
- Et en dernier lieu, établir un programme de FOS approprié et adapté aux besoins de notre public cible.

La grande majorité des travaux de recherche (mémoires) qui ont été faits en FOS, se fixaient comme objectif primordial d'aider l'étudiant à franchir et à parcourir son cursus universitaire avec succès, sans jamais se soucier de l'avenir professionnel de ce dernier, des besoins et situations problème auxquels il sera confronté une fois ses études universitaires terminées. Ce constat fait par un nombre important de professionnels du domaine juridique et administratif qui se sont trouvés en difficulté une fois la vie académique achevée et la vie professionnelle entamée ; chose qui a motivé, orienté et poussé cette recherche vers une question majeure à savoir :

« Quel serait le programme qui permettrait de remédier au mieux, aux carences et difficultés en langue française, que rencontrent ces étudiants de droit et sciences administratives et juridiques en fin de cursus universitaire pour ainsi affronter avec assurance leur avenir professionnel? »

Pour répondre à cette problématique, nous essayerons de suivre la démarche de (MANGIANTE et PARPETTE 2004) qui consiste à construire les programmes de formation linguistique au plus près des situations ciblées. Elle suppose une connaissance précise de ces situations, des discours qui y circulent et des savoir-faire langagiers qu'il faut maitriser.

Pour se faire, nous utiliserons dans notre enquête les outils de recherche suivants :

- Un questionnaire soumis à des étudiants de la filière de droit et sciences administratives et juridiques qui sont en fin de cursus universitaire d'une part,
- D'autre part, des entretiens semi-directifs faits auprès des professionnels du domaine juridique et administratif (des avocats, des huissiers de justice, des notaires, des juristes et des administrateurs), nous avons pu collecter des textes authentiques qui vont servir l'élaboration des activités didactiques.

La première partie de ce travail, sera donc consacrée aux différentes étapes à suivre pour délimiter les besoins et les attentes d'un public de FOS.

Quant à la seconde partie, elle sera consacrée à l'enquête de terrain faite auprès des acteurs de l'apprentissage afin d'effectuer l'analyse des besoins de notre public. Elle servira et permettra l'élaboration d'un programme de FOS approprié qui sera basé sur des supports didactiques adéquats.

Nous axons notre travail, tout d'abord, sur la genèse et la progression du FOS, ensuite, nous mettrons en lumière ses caractéristiques et la démarche à suivre, puis, nous identifierons les besoins de notre public cible, en analysant les données recueillies au cours de l'enquête de terrain opérée, pour enfin aboutir à l'élaboration d'un programme FOS approprié à ce public.

PREMIERE PARTIE :

Enseignement/apprentissage du FOS

Comme toutes autres choses qui ont vu le jour conséquemment à un fort besoin, le FOS nait lui aussi suite à des besoins étroitement liés à une urgence langagière inopinée de certaines communautés, suscités par le marché de l'emploi et de la formation spécialisée.

En vu d'atteindre de meilleures performances, le FOS a connu une multitude de mutations par la conception d'innombrables méthodes et ce n'est que récemment qu'on lui reconnait le mérite d'être un outil efficace, de par les témoignages du public et ses performances réalisées en matière de compétences visées et de compétences atteintes.

En effet, il est arrivé à bâtir un champ d'action disciplinaire dans un milieu qui est et restera, sujet à beaucoup de controverses et de changements interminables.

« *Ce qui par contre ne change guère, c'est que l'on a à se préoccuper, dans ce secteur, de publics dont la seul spécificité majeure et persistante se résume, […], aux constats suivants :*

- *D'abord, ces publics apprennent DU français et non LE français ;*
- *Ensuite, ils apprennent du français POUR en faire un usage déterminé dans des contextes déterminés.* »[1]

Pour ce faire, le FOS opère un choix sélectif (une démarche spécifique) et intervient dans différents domaines là où la langue générale n'est pas la bienvenue et où les apprentissages sont focalisés sur des objectifs communicatifs fonctionnels.

Cet outil détient le mérite de l'urgence, la rapidité et l'efficacité dans la remédiation à d'immédiates carences en vue d'acquérir les compétences langagières nécessaires.

[1] LEHMANN Denis, « *Objectifs spécifiques en langues étrangères. Les programmes en question* », Hachette, Paris, 1993.p.115.

Un canevas d'objectifs déterminés s'impose pour l'élaboration d'un programme FOS hiérarchisé au niveau du contenu d'apprentissage afin d'assurer une réelle prise en charge de l'individu ou du groupe.

CHAPITRE I :

GENESE ET PROGRESSION DU FOS

Vu ses principes et ses spécificités, le FOS, comme concept, a des racines anciennes ; néanmoins l'appellation est récente.

Le concept a vu défiler de nombreuses appellations et a beaucoup évolué pour enfin aboutir à la configuration que nous lui connaissons actuellement autrement dit le « FOS ».

Dès lors, un bref historique du concept en question s'impose.

1.1. CONCEPT ET DEFINITION

Comme assise à la compréhension de la notion en question, nous avons préféré mettre en lumière, selon J-P CUQ (2008), l'avènement du concept et la nouvelle orientation qu'il imprime à l'enseignement des langues étrangères.

> *Le français sur objectifs spécifiques(FOS) est né du souci d'adapter l'enseignement du F.L.E à des publics adultes souhaitant acquérir ou perfectionner des compétences en français pour une activité professionnelle ou des études supérieures.*
>
> *Le FOS s'inscrit dans une démarche fonctionnelle d'enseignement et apprentissage : l'objectif de la formation linguistique n'est pas la maîtrise de la langue en soi, mais l'accès à des savoir-faire langagiers dans des situations dûment identifiées de communication professionnelle ou académique.*[2]

[2] CUQ Jean-Pierre (dir.), « *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* », asdifle / Clé International, Paris, 2003.pp.109-110.

1.2. LES ANTECEDENTS DU FOS

1.2.1. LES MANIERES DE LANGAGE

La notion de « publics spécifiques » a existé dès le moyen âge, avant l'exposition contemporaine d'une panoplie d'appellations attribuées au français dit de spécialité.

Effectivement, à cette époque, la France auréolait d'un prestige politique, culturel et économique favorisé de par son emplacement géostratégique au centre de l'Europe. Elle constitue alors un grand carrefour stratégique, imposant ainsi à une certaine classe de la société européenne, de fait ou par nécessité, l'étude pragmatique de la langue française:

> *Rien d'étonnant donc,* conclut FRIJHOFF (1998), *à ce que, au cours des siècles, marchands et négociants, étudiants et savants, guerriers et diplomates aient courtisé la France et que très tôt sa langue ait été considérée suffisamment importante pour être apprise à l'étranger.*[3]

Ainsi naquit un besoin d'appropriation de langue française et, par conséquent, l'élaboration de manuels d'enseignement / apprentissage du français tels « manières de langage » qui fournit certaines indications d'ordre morphologique / graphique de lexique en liste ainsi que des situations pratiques sous forme de dialogues, ce dernier était, à l'époque, très demandé et prisé surtout aux pays bas et en Angleterre.

Nous citerons aussi d'autres ouvrages qui relevaient déjà à l'époque « d'un français de spécialité » tels *The French Littleton* (1576), ainsi que *The French Schoole maister*(1565) aussi le manuel de Claude Sainliens dit 'Holyband'.

[3] FRIJOFF Willem, « *Des origines à 1780 : l'émergence d'une image* », in *le français dans le monde*, Coll. Recherches/applications, « *Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde* », Clé international, Janvier1998.p.10.

1.2.2. PREDECESSEURS

Avant le « français de spécialité », comme enseignement bien élaboré, il y avait certains enseignements particuliers et propres à des secteurs précis tels « le droit » pour certains pays francophones comme la Syrie, l'Egypte et le Liban, etc. Ce fut un enseignement prestigieux privilégiant « le droit français » ainsi que son *code civil* (*code Napoléon)* de 1804.

Nous citerons également un manuel, qui s'inscrit dans une méthodologie directe, contraignante et autoritaire, destiné à un public militaire (les soldats indigènes) dans le but de leur faciliter l'assimilation des ordres émis par leurs supérieurs. Cette méthodologie consistait à :

- Interdire aux instructeurs français de faire appel à la langue source (maternelle) des apprenants.
- Eviter par conséquent de recourir à la traduction.
- Recourir à la mimique ou à la gestuelle face à un blocage au niveau de la compréhension par les apprenants pour pallier aux défaillances.

1.3. NAISSANCE DU CONCEPT

La naissance du concept remonte aux années soixante du siècle précédent. Pour ce qui est des appellations, elles changent en se succédant à travers le temps pour des raisons économiques, culturelles ainsi que politiques.

1.3.1. LE FRANÇAIS SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Avec l'avènement de la mondialisation ou la globalisation, nous assistons à un déclin de la langue française suite au déplacement des pôles d'intérêt et au redéploiement d'autres langues, tels l'anglais ou l'allemand. Afin de promouvoir leur langue, les pouvoirs politiques français instaurent une nouvelle politique linguistique en cherchant à cibler un nouveau public étranger, susceptible d'employer la langue française dans les domaines scientifiques et techniques afin de restaurer le statut de la

langue française face à ses adversaires redoutables tout en gardant son aspect prestigieux.

L'expression ''français scientifique et technique'', est selon LEHMANN (1993), « *l'une des plus anciennes de ce domaine, [elle] réfère à la fois à des variétés de langue et à des publics auxquels on veut les enseigner. Telle quelle, elle ne renvoie à aucune méthodologie particulière.* »[4]

1.3.2. LANGUE DE SPECIALITE

Elle voit le jour en parallèle avec le « français fondamental » tout en s'inscrivant dans une méthodologie SGAV (Structuro Globale Audio-visuelle), cela de 1963 à 1973.

Son enseignement est centré essentiellement sur le vocabulaire et la syntaxe avec quatre paliers : l'enseignement d'un français général reposant sur le « français fondamental 1er degré» et le « français fondamental 2ème degré » pour les niveaux 1 et 2, on trouve alors le « tronc commun » basé sur le V.G.O.S.[11]au niveau trois et enfin on aboutit au niveau final à la « langue de spécialité » là où on va avoir recours aux vocabulaires spécialisés.

Pour ce qui est des spécialités, trois catégories principales sont privilégiées, à savoir : les sciences humaines (droit, administration, etc.), les sciences exactes et naturelles (mathématiques, physique, etc.) et enfin les arts et les lettres (littérature, art plastique, etc.).

Le dispositif de cette formation langagière pour les étudiants étrangers, de par le monde, à l'époque n'était pas limitée (au moins trois années de formation voir plus) et les crédits étaient généreux.

[4] LEHMANN Denis, op.cit.,p41.

1.3.3. LE FRANÇAIS INSTRUMENTAL

C'est en Amérique Latine qu'il a vu le jour, dans les années soixante-dix. Permettant d'accéder à une documentation spécialisée, le français est considéré alors comme un outil ou plutôt un « instrument » ainsi défini par G. HOLTZER (2004) :

> *Le français instrumental est un type d'enseignement fonctionnel du français qui concerne un public bien défini (des étudiants de l'université), circonscrit à des activités précises (lire de la documentation spécialisée), limité à des objectifs déterminés (l'accès à l'information scientifique et plus largement au savoir),dans le cadre de filières d'études universitaires ou une large partie de la documentation académique n'est disponible qu'en français .*[5]

Ainsi l'accent est mis sur l'enseignement de la lecture des textes spécialisés.

Les défaillances de ces programmes consistaient en :

- La focalisation sur le contenu sans procéder à une analyse des besoins.
- La négligence de la compétence orale.

Néanmoins, il a aussi des aspects positifs à savoir :

- ✓ Sa forte contribution au développement de la réflexion au niveau de l'enseignement de la compréhension des textes en langues étrangères.
- ✓ Sans oublier son bon apport pour la didactique en débouchant sur la technique de l'approche globale des textes en F.L.E.

[5] HOLTZER Gisèle, « *Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques »,* in *le français dans le monde,* coll.Recherches et applications, *« français sur objectifs spécifiques : de la langue au métier* », Clé international, Janvier 2004.p.14.

1.3.4. LE FRANÇAIS FONCTIONNEL

En 1974, le ministère des affaires étrangères français constate une régression de l'intérêt porté au français, de par le monde, suite au choc pétrolier et à la crise économique de l'époque. Il décida ainsi de réorienter la politique de diffusion du français vers un public professionnel, généraliste, spécialisé, scientifique et technique, dont le slogan était : « *la culture n'est pas seulement littéraire mais scientifique* ».

Nous devons cette appellation de « français fonctionnel » à Louis PORCHER dans son article « Monsieur Thibaut et le bec Bunsen ».Voici l'une des définitions du concept qu'il fournit :

> *..., le français fonctionnel est constitué de tout ce qui n'est pas le français général. En réalité il représente le nouvel accent mis sur des domaines apparemment scientifiques à l'intérieur de la langue française : discours des sciences, des techniques, de l'économie, bref de tout ce qui est ni littéraire, ni « touristique » […].*[6]

Cet enseignement privilégie particulièrement les besoins des apprenants au détriment du contenu, l'analyse de situations de communication authentiques et les matériels pédagogiques.

A vrai dire, cet enseignement fonctionnel du français, avec centration exclusive sur l'apprenant, marque ainsi une révolution méthodologique qui remet en question les méthodologies audiovisuelles, en apportant une vision nouvelle contre les anciennes pratiques ; Chose qui a engendré un certain désintérêt chez les didacticiens, par rapport au FOS, pour ainsi suivre cette révolution qui contribuera fortement à l'avènement de l'approche communicative.

Le FOS, quant à lui, ne renaîtra que quelques années plus tard.

[6] PORCHER Louis, « *Monsieur Thibault et le bec Bunsen* », *Etudes de linguistique appliquée*, 1976, n° 23.p.66.

1.3.5. LE FRANÇAIS SUR OBJECTIFS SPECIFIQUES (F.O.S.)

Ce n'est que dans les années quatre-vingt-dix, que le « français de spécialité » renaît sous une nouvelle appellation (celle de « **Français sur Objectifs Spécifiques »),** marquant ainsi une certaine stabilité théorique relativement aux appellations qui ont précédées.

Cette appellation est, en fait, un simple calque de l'expression anglaise, de HUTCHINSON et WATERS, "English for special / specific purposes"(ESP).

Notons que le *Dictionnaire de didactique des langues* de COSTE et GALISSON (1976), démontre clairement une discipline qui se cherche, à travers les différentes entrées relatives aux appellations déjà vues, contrairement à celui de Jean-Pierre CUQ (2003), intitulé : *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, là où l'on trouve une seule et unique entrée celle du « Français sur objectifs spécifiques », signe de stabilité de la discipline en question.

Le FOS a pour caractéristiques :

- Un public non spécialiste de la langue cible à savoir ; la langue française.
- Avoir recours à cette dernière pour des fins biens déterminées.
- La langue constitue ainsi une passerelle facilitatrice avec les différentes spécialités du public ayant recours au FOS.

Cet apprentissage a un objectif, très clair et bien déterminé et « *a pour mission entre autres, d'aider l'apprenant à mieux se préparer au marché du travail tout en accélérant sa carrière professionnelle. Ainsi, on considère l'apprentissage du FOS comme « un capital »*[7]**.**

Répondant à une demande unique, le FOS fait du sur mesure (à un public qui est dans l'incapacité de suivre un cursus traditionnel) selon la personne, sa spécialité ou sa profession.

[7] www.*le-fos.com*, « Historique du FOS : Le Français sur Objectifs Spécifiques » [en ligne]. http://www.le-fos.com/historique-5.htm. (Consulté le 03/04/2015).

A l'encontre du « français de spécialité » qui, quant à lui, cible le discours spécifique de chaque discipline, se focalisant ainsi sur le vocabulaire, la syntaxe, etc. ; tout en s'adressant à un large public.

Ainsi, *le FOS se caractérise par une ingénierie de formation sur mesure qui considère chaque demande comme unique. Cela explique que le FOS, pensé dans sa singularité, s'écrit alors au singulier (français sur objectif spécifique)*[8].

1.3.6. LE FRANÇAIS LANGUE PROFESSIONNELLE (F.L.P.)

A l'orée du troisième millénaire, le besoin et la demande d'apprendre le français à des fins professionnelles s'accentue et cela pour différentes raisons :

- La diversification des domaines professionnels tels : l'art floral, l'aéronautique, etc.
- Des causes politiques et économiques ; le besoin de main-d'œuvre très qualifiée, ayant une compétence communicationnelle et donc une certaine maîtrise de la langue française. Ces postes peuvent être occupés par des étudiants (qui poursuivent leurs études) ou les professionnels en formation. Pour assurer l'efficacité et le rendement du travail, une formation s'avère donc nécessaire !

Certains natifs présentent, eux aussi, des lacunes en particulier au niveau de l'écrit comme ceux qui travaillent dans les secteurs d'hygiène, de l'hôtellerie, etc., qui ont du mal à respecter certaines normes de qualité dues à une faible qualification.

Ainsi la maitrise de la langue est considérée, par les pouvoirs politiques, comme étant une compétence professionnelle et tiennent à son apprentissage.

[8] MOURLHON-DALLIES Florence,« *Penser le français langue professionnelle* », in *le français dans le monde,* coll.Recherches et applications, Clé international, juillet-août 2006, n°346.p.26.

Pour ce qui est des appellations de ce genre de formation, on trouve :

- « Français professionnel »,
- « Français à visée professionnelle »,
- En stabilisant dernièrement sur l'appellation « Français langue professionnelle ».

Depuis 2006, quelques institutions proposent des diplômes de FLP tels :

- Le DFM (Diplôme du Français Médical),
- La CCIP (Chambre du Commerce et d'Industrie de Paris) : le CFP1 et CFP2 (Certificat de Français Professionnel),
- Le DFA 1 et 2 (Diplôme du Français des Affaires),

Et bien d'autres certificats qui sont proposés pour autant d'autres spécialités tels :

*CFS ; Certificat de Français de Secrétariat.

*CFTH ; Certificat de Français de Tourisme et Hôtellerie.

*CFJ ; Certificat de Français Juridique (droit)…

1.4. FOS / FLP

Comme certaines caractéristiques les différencient, nous avons donc jugé utile de faire la distinction entre les deux, permettant ainsi à notre recherche de s'inscrire dans un axe parfaitement clair.

FOS	FLP
▪ Le FOS répond aux besoins langagiers d'employés dotés d'une certaine qualification.	▪ Le FLP concerne même des personnes qui occupent des postes de « bas niveau » sans diplômes particuliers (vu leur manque de qualification).
▪ Le FOS se situe uniquement dans le champ du FLE en s'intéressant à un public bien précis qui maitrise plus ou moins la langue.	▪ Le FLP peut traiter dans un même groupe des natifs et des non natifs qui pratiquent le français comme langue étrangère, et s'applique aussi à des enseignements en français langue maternelle (FLM), français langue seconde (FLS) et français langue étrangère (FLE) (il prend en charge toute sorte de public y compris les débutants).
▪ Le FOS s'intéresse à un public bien précis.	▪ Le FLP peut traiter de différents métiers d'un même domaine en regroupant dans un même cours plusieurs métiers.
▪ Le FOS se préoccupe du côté institutionnel (académique) ainsi que du côté professionnel.	▪ Le FLP ne prend en charge que le côté professionnel. Il se soucie de l'acquisition de compétences langagières associées à la communication sur / dans le métier et à certaines compétences spécifiques à la profession elle-même.

Vu que, notre recherche oscille entre l'institutionnel (l'académique) et le professionnel en se délimitant dans le champ du FLE uniquement, avec un public bien défini et des besoins bien spécifiques, nous nous inscrivons, dans la perspective du FOS plutôt que dans le FLP.

CHAPITRE 2:

FOS : CARACTERISTIQUES ET DEMARCHES.

L'appellation de « français sur objectifs spécifiques (FOS)» a irrité certains didacticiens et a fait couler beaucoup d'encre. Cela a fait l'objet de deux rencontres organisées par l'Asdifle[9] en 2002 intitulées : *y-a-t-il un français sans objectif(s) spécifique(s) ?* On a donc jugé, qu'il soit préférable, de mettre au clair la relation entre FOS et FLE.

2.1. LES FAUX JUMEAUX : « FOS » / « FLE »

L'analyse de deux situations opposées d'enseignement des langues vivantes étrangères a démontré que le FOS opère dans le champ de la DFLE « Didactique du Français Langue Etrangère »[10] :

La première des situations s'inscrit dans le cadre de l'institution scolaire englobant ainsi la majeure partie des apprenants, de par le monde dont l'objectif majeur est la formation de l'individu. L'enseignement, quant à lui, est d'ordre général et obéit à un programme intégré, là où la langue française, n'est enseignée que quelques heures par semaine et sur une large durée (plusieurs années) dans le cursus au même titre que les autres enseignements dispensés.

Pour ce qui est, de la seconde situation, on se trouve plutôt face à un public demandeur de formation en langue avec des objectifs bien déterminés, un temps limité, des besoins spécifiques ; ceci à des fins utilitaires ; soit pour accéder à des études supérieures, soit pour exercer leur profession améliorant ainsi leurs compétences en langue française dans un domaine bien spécifique.

[9] Association de diffusion du français langue étrangère.
[10] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, « *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours* », Hachette, Paris, 2004.p.5.

Avec le FOS, le français est ainsi étudié pour agir avec cette langue en l'instrumentalisant.

Nous avons jugé utile de comparer le FOS au FOG (le français général) afin de faire ressortir les caractéristiques de l'enseignement /apprentissage du FOS.

2.2. FOS et FOG

Toute la partie du FLE qui n'est pas du FOS[11] est désignée par le terme « Français général ». Nous allons alors, nous référer à la comparaison établie par MANGIANTE et PARPETTE[12] pour établir les dissemblances et les similitudes entre ces deux notions :

2.2.1. LES DIVERGENCES

À l'encontre de ce que l'on croit, il existe beaucoup de points en communs entre ces deux genres de français. Néanmoins, certaines dissemblances subsistent comme le démontre si bien le tableau suivant :

FRANÇAIS SUR OBJECTIF SPECIFIQUE	FRANÇAIS GENERAL
1. Objectif précis	**1.** Objectif large
2. Formation à court terme (urgence)	**2.** Formation à moyen ou à long terme

[11] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, op.cit.,p.153.
[12] Ibid.,pp.153-159.

3. Centration sur certaines situations et compétences cibles	**3.** Diversité thématique, diversité de compétences
4. Contenus nouveaux, a priori non maitrisés par l'enseignant	**4.** Contenus maîtrisés par l'enseignant
5. Contacts avec les acteurs du milieu étudié	**5.** Travail autonome de l'enseignant
6. Matériel à élaborer	**6.** Matériel existant
7. Activités didactiques	

La comparaison établie est plutôt générale. Néanmoins certains critères peuvent changer selon les différentes situations.

Pour illustrer et appuyer les divergences citées précédemment, on va prendre, en parallèle , l'exemple et le cas d'un enseignant assurant des cours pour des étudiants en économie dans le but d'accéder à une documentation en langue française, et celui d'un enseignant chargé de dispenser des cours de français dans une école primaire (autrement-dit dans un lieu formel).

Ainsi, nous avons constaté que, dans le premier cas, l'enseignant sera dans l'obligation d'échafauder un programme en fonction des besoins de ses étudiants ceci au service de la formation en question. Quant au second cas, l'enseignant va se référer tout simplement au manuel scolaire, tout en appliquant une méthode convenue.

On a aussi le cas d'un enseignant de français général (se rapprochant fortement d'un enseignement FOS sur le point 6) qui fait des recherches afin de collecter des discours authentiques tels des enregistrements audio comme supports à son cours.

Dans le même ordre d'idées, on prend le cas d'un enseignant chargé d'élaborer un programme FOS destiné à un public étranger qu'il n'a jamais rencontré ou qu'il ne peut rencontrer (C'est le point 5 d'un enseignement FOS : impossibilité de procéder à une collecte de données).

Dans ce cas, l'enseignant se préoccupera de réunir les documents disponibles dans son environnement au lieu d'analyser des situations cibles. Il se trouve ainsi dans une situation qui se rapproche d'un enseignement du FOG.

Ainsi, ces deux cas de situations en FOS se rapprochent énormément de l'enseignement du FOG.

De par les différents cas de formations cités, on peut clairement constater que la barrière qui sépare entre le FOS et le FOG est poreuse.

2.2.2. LES RESSEMBLANCES

Les points en communs et les similitudes que se partagent le FOS et le français général sont multiples et dont nous citons:

a- Un enseignement fondé sur les besoins de communication des apprenants

L'enseignement du FLE s'est préoccupé du contexte réel de communication, dans les années soixante-dix ; là où les apprenants pourraient avoir recours à la langue française, en tant que locuteurs émetteurs ou récepteurs ou bien en interlocution. Pour se faire, les situations de vie quotidienne sont privilégiées afin de permettre aux apprenants de se retrouver.

L'enseignement du FOS s'inscrit lui aussi, dans le même ordre d'idées quant à l'établissement d'une « analyse des besoins » dans tous les cas. Le seul point de

différence consiste en la détermination des besoins primordiaux qui se fait dans un cadre purement professionnel ou académique, ce qui n'est pas le cas dans l'enseignement du FLE.

Par ailleurs, l'élaboration d'un programme bien étudié est recommandée dans l'enseignement du FOS et ceci dans le but de répondre à des besoins limités et définis préalablement.

b- Le développement, au-delà d'une compétence linguistique, d'une compétence de communication

La didactique du FLE se sert des différents paramètres de la communication tels la situation ou le contexte d'énonciation, le profil des locuteurs, les relations interpersonnelles,…afin d'installer une compétence linguistique, vue la multiplicité des discours existants.

En FOS, les situations de communication, ne référant qu'au domaine étudié, sont ciblées et ne traitent que les besoins de l'apprenant en faits linguistiques afin d'asseoir des compétences dans son propre domaine.

c- La prise en compte de la dimension culturelle

De par la diversité des locuteurs et la multiplicité des thèmes abordés dans les documents et les textes étudiés, on constate que, la dimension culturelle est omniprésente en français général.

Elle l'est également en FOS et revêt une importance capitale en rapport avec une intercompréhension autrement plus importante qu'un échange linguistique à visée pragmatique qui pâlit au décalage culturel malgré une parfaite maîtrise du code linguistique. Le plan de formation traitera plusieurs paramètres : relations professionnelles, le respect de la hiérarchie, l'organisation interne de l'entreprise ou de l'université, etc.

Tous ces paramètres sont pris en considération dans une formation FOS, car une méconnaissance des dimensions culturelles peut, au mieux entraver une bonne compréhension, au pire donner naissance aux malentendus ; synonymes de dysfonctionnement.

Ainsi, c'est à l'enseignant, de faire un travail d'intelligence interculturel et de communiquer une curiosité intellectuelle à ses apprenants d'après LEHMANN (1993): *« ...l'enseignant de français spécialisé devra d'abord mener à bien une acculturation personnelle (intra-culturelle si l'on veut) avant d'être en mesure de favoriser chez les apprenants avec qui, il travaillera une autre acculturation, interculturelle celle-là. »*[13]

d- Le recours au discours authentique

On accorde désormais une grande importance au matériel pédagogique (articles, textes, B.D,…) et à son authenticité avec l'avènement de l'approche communicative.

On constate une pareille tendance, dans les programmes de FOS; vu la difficulté que représente la création de supports prêts à investir ou de situations cibles et authentiques pour leur concepteur. Ce dernier est obligé d'enquêter, de répertorier et d'exploiter dans ses cours, comme supports, les données collectées. C'est donc l'authenticité qui caractérise le matériel pédagogique du FOS.

e- Le traitement de la langue par aptitudes langagières

Les quatre compétences langagières sont complémentaires mais pas forcément liées. Pour pouvoir se débrouiller dans des situations de communication réelles au quotidien, l'enseignement du français général considéré, comme indispensable à acquérir, l'aptitude de la production orale qui peut faire l'objet d'un apprentissage sans forcément aborder les autres aptitudes, néanmoins ceci reste relatif aux besoins des apprenants. Confectionner une carte d'invitation, rédiger un courrier ou encore réaliser une affiche, sont des besoins qui font appel à l'aptitude de la production écrite, qui est également présente dans l'enseignement du français général. Même si, généralement,

[13] LEHMANN Denis, op.cit.,p.13.

dans les méthodes d'enseignement de ce dernier, et pour répondre à des besoins divers, les quatre aptitudes sont traitées d'une manière équilibrée.

C'est également le cas pour le FOS, qui prodigue les besoins des apprenants, en prenant en charge les quatre aptitudes, mais les contraintes temporelles et les objectifs fixés poussent le FOS à privilégier certaines aptitudes par rapport aux autres. Ainsi, pour les étudiants ayant recours à la langue française (pour rédiger leurs thèses ou bien pour accéder à une documentation en cette langue) les deux compétences relatives à l'écrit dominent les cours qui leur sont dispensés, tandis que, pour les personnes chargées d'accueil ou alors du domaine touristique, la compétence de l'oral est exclusivement de mise. Le FOS favorise donc telle ou telle compétence au détriment des autres en fonction des situations cibles qui se présentent.

f- Le développement des échanges entre les apprenants au sein de la classe

L'approche communicative a pour principe majeur de mettre en place ou de créer en classe, pour les apprenants, des situations qui se rapprochent le plus possible de leur vie, de leur environnement et des situations auxquelles ils pourraient faire face. Les travaux de groupe sont privilégiés pendant les cours ainsi que les échanges entre apprenants qui y sont fortement pratiqués (pour réaliser un travail ; ces derniers se concertent par rapport au choix de l'un des thèmes présentés par leur enseignant).

Dans les cours de FOS, on observe la même démarche, marquant ainsi les avantages suivants :

- Les apprenants peuvent contribuer, à l'enrichissement du cours , par leur expérience dans le domaine vu qu'ils sont plus expérimentés que l'enseignant lui-même.
- Vu que ce genre de formation est limité par le temps, ces pratiques de classe permettent plus d'efficacité et de rentabilité à ce type d'apprentissage.

MANGIANTE et PARPETTE (2004) déclarent à la lumière des points précédemment développés que :

Le FOS n'est pas un domaine séparé du FLE, il peut être considéré quantitativement comme un sous-champ du FLE, par les limites qu'il s'impose dans l'espace de ce qui est enseignable, et, qualitativement, comme l'expression la plus aboutie de la méthodologie communicative. Le meilleur moyen de comprendre ce qu'est la méthodologie communicative consiste, sans doute à se pencher, sur la mise en place d'un programme FOS[14]

2.3. L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME « FOS »

Complexe et nécessitant beaucoup de temps et d'efforts, la conception ainsi que la mise au point d'un programme FOS, se trouve être laborieuse voir contraignante pour l'enseignant qui en est chargé. Ce dernier est sensé respecter et suivre une démarche et un certain nombre d'étapes proposées par MANGIANTE et PARPETTE[15].

2.3.1. LES DIFFICULTÉS

Pour le concepteur, la tache de l'élaboration d'un programme FOS n'est pas chose facile et ce pour deux raisons :

a- L'entrée dans un domaine inconnu

Etant spécialiste de la langue et non du domaine (quel qu'il soit), l'enseignant du FOS va se trouver confronté à des situations nouvelles. Pour façonner son programme, ce dernier est appelé à explorer cet univers qui lui est totalement inconnu ; d'où la difficulté de sa mission. En effet, que peut bien connaître un enseignant de langue en architecture, en médecine, ou alors en droit? Il ne doit quasiment pas connaître grand-chose, hormis ce qui relève de sa culture générale. Cela dit, il est effectivement contraint de concevoir un programme de FOS pour l'une de ces spécialités et pour se

[14] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, op.cit.,p.159.
[15] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, op.cit.,pp.6-7.

faire, il doit impérativement explorer ce domaine qui lui est certainement inconnu mais aussi, pour se construire une idée de cette spécialité et par la même, collecter certaines données (relatives aux différentes situations auxquelles seront confrontés ses acteurs de l'apprentissage ainsi que les échanges langagiers qui sont produits) servant la conception du programme en question.

Ainsi, pour se familiariser avec ce domaine institutionnel ou professionnel, l'enseignant est sensé effectuer ce travail fastidieux et malgré tout ceci, ça reste encore insuffisant.

Par ailleurs, l'enseignant, qui aura à assurer ces cours de langue, n'est pas sensé devenir un spécialiste du domaine, comme le précisent si bien MANGIANTE et PARPETTE (2004) : « *Un enseignant de français médical ou de français des affaires est bien avant tout un enseignant de langue et non un médecin ou un spécialiste de marketing.* »[16]

b- La difficulté à adapter le matériel disponible sur le marché

Il est quasi impossible d'avoir recours aux manuels disponibles sur le marché même ceux du « français de spécialité », utiliser leurs cours n'est pas vraiment évident vu que le public de FOS se caractérise par ses besoins spécifiques.
L'enseignant est donc appelé à élaborer son propre programme et de fabriquer son propre matériel pédagogique.

2.3.2. LA PROCEDURE À SUIVRE

Tout concepteur de programme de FOS doit inévitablement suivre une procédure assez longue et contraignante en passant par un certain nombre d'étapes, à savoir :

a- La demande de formation

La formulation d'une demande de formation peut se faire par une entreprise, un organisme ou bien une institution universitaire ou privée,…L'enseignant peut passer à

[16] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, op.cit.,p.144.

la seconde étape une fois cette demande formulée, les conditions de travail exposées, le public désigné, les objectifs clarifiés et bien déterminés et les horaires et la durée précisés.

b- L'analyse des besoins

Cette seconde étape se résume à la délimitation des différentes situations de communication, en langue cible, auxquelles fera face l'apprenant et ainsi prévoir les compétences à installer chez lui au cours de cette formation. Une fois la demande de formation formulée, l'enseignant entame l'enquête de terrain (questionnaires, entretiens, interviews, …) dans le but de cerner les besoins de son public cible.
Cette étape se déroule avant et aussi en parallèle des autres étapes qui vont suivre).
Une fois ces besoins cernés, ils seront recensés et là on distingue deux types de besoins (cette distinction a été faite par RICHTERICH (1973)[17]). Ainsi, les besoins et attentes du public, lors d'une formation en FOS, peuvent être :

• **Des besoins objectifs :** Ils englobent les besoins d'apprentissage, professionnels, culturels et langagiers. Ce sont ceux qui découlent des acquis des apprenants et des besoins effectifs requis.

• **Des besoins subjectifs :** Dans une formation de spécialité, ce type de besoins traduisent la motivation des apprenants (apprendre le français pour des fins académiques, professionnelles, ou juste personnelles).

c- La collecte des données

À présent, le concepteur est appelé à rencontrer les acteurs du domaine en question pour ainsi collecter des informations et des discours pris de situations de communication réelles en langue cible.

[17] RICHTERICH René, « *Système d'apprentissage des langues vivantes par les adultes* », Conseil de l'Europe, Hatier, 1973.p.36.

Afin d'infirmer ou de confirmer les hypothèses préalablement formulées par l'enseignant-concepteur, cette troisième étape vient compléter voir même modifier celle qui la précède.

d- L'analyse des données

Les prévisions faites par l'enseignant sur les contenus de la formation sont variable au même titre que ses connaissances par rapport aux différents domaines existants.

Afin de bien déterminer les composantes des situations de communication, le concepteur va procéder à une analyse et un traitement des données collectées ; ces discours recueillis sont dans la majorité des cas « *nouveaux dans le cadre de la didactique des langues et n'ont pas fait l'objet d'analyse. Il faut donc s'interroger sur leurs contenus et leurs formes.* »[18]

e- L'élaboration des activités

Désormais, l'enseignant peut envisager la mise en place d'un programme qui approprié aux besoins et attentes de son public à partir des données recueillies et analysées et des besoins répertoriés. Un programme qui traite prioritairement les situations de communication cibles, les savoir-faire langagiers et les aspects culturels.
Une fois ces paramètres mis au point, ils vont permettre à l'enseignant-concepteur l'élaboration d'activités pédagogiques adaptées et appropriées à son public cible.

Ainsi, nous envisageons de suivre et de mettre en place dans cette recherche la présente démarche.

[18] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal,op.cit.,p.8.

2.4. LES CONTENUS LANGAGIERS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES EN FOS

2.4.1. LE VOCABULAIRE

« Le lexique spécialisé, à *caractère univoque et mono référentiel (qui) se reconnaît au fait qu'il est impossible de substituer un terme à un autre*[19]» **,** est la caractéristique des langues de spécialisé qui empruntent certains matériaux lexicaux (conceptuels et thématiques) entres elles. Pour l'enseignant-concepteur qui aborde ce domaine inconnu pour lui, ce vocabulaire paraît saillant, comme le souligne VIGNER (1976) : « *De tous les traits qui caractérisent une langue de spécialité, le lexique est très certainement le plus spectaculaire. »*[20] contrairement aux acteurs de l'apprentissage qui sont familiarisés à ce lexique non pas en langue cible mais plutôt en leur langue maternelle.

C'est surtout le vocabulaire courant ou les tournures métaphoriques qui peuvent poser problème, prêter à confusion ou dérouter l'enseignant-concepteur ; telles ces expressions appartenant au domaine économique citées par CHALLE (2002): « *les valeurs boursières « sont à la hausse » ou bien la bourse est « déprimée» » »*[21].

2.4.2. LES STRUCTURES SYNTAXIQUES

Il n'y a pas de structures syntaxiques spécifiques au FOS, **c**ontrairement à ce que l'on pourrait penser, comme le souligne LERAT (1995) :

> *Elles (les langues spécialisées) ont une syntaxe qui est tout à fait celle des langues de référence, mais avec des prédilections en matière d'énonciation (comme le fameux style impersonnel*

[19] VIGNER Gérard et MARTIN Alix, « *Le français technique* », Hachette/Larousse, Paris, 1976.p.8.
[20] Idem.
[21] CHALLE Odile, « *Enseigner le français de spécialité* », Paris, 2002.pp.80-81.

des sciences) et des phraséologies professionnelles (comme les formules stéréotypées des administrations.[22]

Ainsi, la différence figure sur la récurrence d'emploi de certains traits syntaxiques, prenons l'exemple des écrits techniques et scientifiques là où l'on peut constater une fréquence dans l'emploi du présent de vérité générale, aussi on remarque dans la présentation des faits techniques le recours à la voix passive.

2.4.3. LES TYPES DE DISCOURS

Un C.V, une demande d'emploi, une lettre administrative, ou un plaidoyer,… sont des genres discursifs dominants dans certains domaines que l'énonciateur est sensé respecter en opérant quelques variations possibles.

2.5. LE PUBLIC DE FOS ET SES CARACTÉRISTIQUES

2.5.1. LES TYPES DE PUBLIC

Dans leur article BEACCO et LEHMANN distinguent quatre types de public[23], à savoir :

a- Un public étudiant

Pour ce type de public, le FOS est une composante à court ou à long terme de son cursus, il s'agit d'un public issu d'un milieu "scolaire" (école spécialisée, université, ou institut)[24].

[22] LERAT Pierre, « *Les langues spécialisées* », PUF, Paris, 1995.p.29.
[23] BEACCO Jean-Claude et LEHMANN Denis (coord.), *« Publics spécifiques et communication spécialisée »*, in *le français dans le monde*, coll. Recherches/applications, Clé international, Août/Septembre 1990, n°235.pp.29-31.
[24] C'est notre type de public.

b- Un public d'Agents de l'Etat

Appartenant à la fonction publique, ce type de public se compose d'agents de la télécommunication, du ministère ou d'hôpitaux, etc.

c- Un public du secteur privé

Appartenant au secteur privé, la formation de ce type de public est financée par les entreprises, banques, hôtels, etc.

d- Un public composite mal cerné

Faisant appel à une formation en FOS, les individus constituant ce dernier type de public veulent avoir plus de chance pour l'obtention d'une promotion sociale ou d'un emploi.

2.5.2. LEURS CARACTÉRISTIQUES

Se caractérisant par une forte motivation d'apprentissage, le public de FOS est conscient de la nécessité de la formation qu'il suit ou doit suivre et de ses besoins et attentes vis-à-vis la langue cible. Chose affirmée par CHALLE (2002) : « *Un trait caractérise ce public : « Sa motivation » »*[25].

[25] CHALLE Odile, op.cit.,p.16.

DEUXIEME PARTIE :

Enseignement / apprentissage du FOS au sein du département de *« Droit et Sciences administratives et juridiques»*

Notre travail arrive dès à présent à la stratégie que nous sommes censés adopter dans notre conception des apprentissages afin de répondre au mieux aux besoins de notre public FOS ; chose qui n'est pas aussi facile qu'on le croit ; car ceci demande rigueur et harmonisation des objectifs, des contenus et de la présentation de ces derniers de façon à préparer notre apprenant à agir comme membre actif, professionnellement et socialement.

Le programme FOS ne saurait être appliqué dans d'autres circonstances, ni dans d'autres communautés hormis celle pour laquelle il a été conçu, tout en tenant compte des paramètres précédemment cités ayant pour unique cible les compétences requises pour ce type de public.

> *En effet, dans l'immense ensemble de données que constitue une langue, l'urgence de la formation nécessite une sélection sévère. Il n'est plus question de traiter toutes sortes de sujets, de diversifier les compétences enseignées, mais au contaire d'orienter prioritairement-voire exclusivement- l'enseignement sur les situations de communication auxquelles sera confronté l'apprenant ultérieurement, dans son activité professionnelle.*[26]

Ainsi, les finalités du FOS, comme outil, sont la compétence et la performance que doit atteindre le sujet (la formation et la mise en pratique sur le terrain).

C'est la stratégie que nous tenterons d'adopter avec notre public à savoir ; les étudiants de quatrième année de droit et sciences administratives de l'Université-Abou Bekr Belkaied- Tlemcen.

Nous essayerons, dans un premier temps, de cerner leurs besoins et de leur proposer, par la suite, quelques activités afin de favoriser leur motivation et surtout de les aider à surmonter leurs difficultés.

[26] MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, « *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours* », Hachette, Paris, 2004.p.21.

CHAPITRE 3 :

BESOINS ET ATTENTES DU PUBLIC CIBLE

Avant d'élaborer n'importe quelle activité, il faut bien évidemment suivre une démarche déterminée. Pour notre part, nous essayerons de suivre celle de (MANGIANTE et PARPETTE 2004).

Nous nous intéressons dans notre étude à une filière où la maitrise de la langue française se trouve être une compétence essentielle dans le milieu professionnel, pour ainsi accéder à la documentation et aux affaires juridiques internationales et administratives du domaine.

3.1. LE POINT DE DEPART

L'élaboration d'un programme FOS peut se faire, suite à une demande ou bien une offre d'un concepteur voir celle d'un centre de formation en langue. Nous nous inscrivons plutôt dans la deuxième catégorie.

3.1.1. LA SITUATION INITIALE

Nous partons du constat que les cours dispensés aux étudiants de droit et sciences administratives se résument à des cours de terminologie spécifiques, uniquement en première et deuxième années de la graduation ; chose qui ne leur sera pas d'une grande aide par la suite face aux différentes situations professionnelles auxquelles ils seront confrontés.

Cette insuffisance a motivé notre recherche dans ce domaine, optant ainsi pour un enseignement FOS, car il nous semble que ces étudiants auraient plus besoin d'un français spécifique à la spécialité en question plutôt que de simples cours de terminologie.

3.1.2. IDENTIFICATION DU PUBLIC CIBLE

Notre public se compose de 400 étudiants en fin de cursus universitaire inscrits en filière de droit et sciences administratives et juridiques au niveau de l'université « Abou Bekr Belkaid » de la wilaya de Tlemcen - Algérie. Cependant, on n'a pas pu approcher et soumettre notre questionnaire (servant à l'analyse des besoins) à la totalité des étudiants, vu que la grande majorité de ces derniers n'assiste pas régulièrement aux cours.

Pour notre recueil de données, on a utilisé deux outils de recherche différents avec des publics également différents.

- D'une part, un questionnaire a été soumis à une population de 100 étudiants répartis équitablement entre les deux sexes et dont la moyenne d'âge varie entre 20 et 40 ans.
- D'autre part, un entretien a été fait avec un groupe d'enquêtés assermentés du domaine professionnel qui sont au nombre de 10. Ce groupe est composé d'avocats, d'huissiers de justice, de notaires, de juristes et d'administrateurs ou d'attachés d'administration ; soit deux enquêtés de chaque profession, dont la moyenne d'âge varie entre 40 et 50 ans et qui exercent depuis au moins une vingtaine d'années.

Pour ce qui est des professions qu'exercent nos enquêtés étudiants, on trouve que la grande majorité sont de simples étudiants sans professions ; le reste exercent des petits boulots en parallèle et ceci pour des raisons financières.

3.1.3. LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

Nous sommes arrivés à constater que les objectifs institutionnels visent à installer, chez les étudiants en question, des connaissances d'ordre lexical tout en négligeant l'aspect contextuel (s'éloigner du contexte professionnel authentique) vu que l'étudiant va les trouver ou les entendre sur des documents ou dans des discours juridiques. « A quoi bon connaitre des mots sans savoir ni pouvoir les utiliser ? ».

3.1.4. BREF DESCRIPTIF DES COURS

Le module de terminologie comporte un programme portant sur les notions clés du domaine juridique ; qui se résument en quelques cours ou plutôt en quelques définitions traduites littéralement de l'arabe vers la langue cible et qui sont :

- L'état, la notion d'état, les éléments constitutifs de l'état,
- l'action publique / l'action civile : les voies de recours et les voies de recours ordinaire,
- l'appel en matières correctionnelle et contraventionnelle,
- les principes généraux du droit, les principes du droit musulman selon la chariâa,
- la présomption adminicule, la curatelle,
- la correctionnalisation, l'emprisonnement et les prescriptions.

Les cours seront qualifiés, sans équivoque, de magistraux (sans travaux de groupe, ni de simulation et surtout sans aucune manifestation ni contribution de la part des étudiants à l'élaboration du cours, incarnant ainsi l'image de l'apprenant passif). Ils penchent vers le théorique plutôt que vers la pratique, engendrant ainsi démotivation et désintérêt chez nos apprenants. Sans oublier de mentionner le volume horaire consacré au module, que l'on estime largement insuffisant dans ce cadre de formation, vu que les cours sont dispensés à raison d'une heure en fin de semaine (chaque mercredi) de 16^h00 à 17^h00 au sein d'un amphithéâtre ; chose qui explique le nombre minime de présence d'étudiants aux cours.

En effet, nos étudiants ont davantage besoin d'activités pratiques. Ils sont sensés adhérer à leur formation en participant comme membres actifs ; de ce fait les travaux de groupe ne seraient pas de refus.

3.2. L'ANALYSE DES BESOINS

Nous passons à présent à l'étape la plus importante et la plus laborieuse de notre recherche, qui nous permettra d'arriver à la mise en place d'un programme pour notre public de FOS.

Pour obtenir des résultats d'enquête représentatifs et fiables, nous avons opté, rappelons-le, pour deux types de recueil de données, à savoir :

- Un questionnaire soumis à des étudiants, de la filière de droit et sciences administratives et juridiques, qui sont en fin de leur cursus universitaire d'une part.
- Des entretiens semi-directifs faits avec les professionnels du domaine d'autre part (des avocats, des huissiers de justice, des notaires, des juristes et des administrateurs).

3.2.1. LE RECUEIL DE DONNEES VIA LE QUESTIONNAIRE

Voici les résultats du questionnaire soumis aux étudiants

- ***SECTION I*** **: « « «** Informations d'ordre général » » » :

  - **Question n°**1 : ***le nombre d'années d'études de la langue française ?***

  - La totalité de nos enquêtés (c'est-à-dire 100%) a suivi une scolarisation classique ; autrement-dit, ils ont étudié la langue française pendant 9 années de leur parcours scolaire, chose qui leur a permis d'acquérir un certain bagage linguistique.

- **<u>Question n°2</u>** : ***Avez-vous étudié la langue française au cours de votre cursus universitaire ?***

- 100% de nos enquêtés ont eu à étudier la langue française au cours de leur licence de droit et sciences administratives et juridiques ; chose qui est tout à fait normale vu qu'ils suivent le même cursus universitaire.

Propositions de réponses	***Oui***	***Non***	**Total**
Nombre	100	00	**100**
Pourcentage	100%	0%	**100%**

- ***si oui, à quel niveau ?***

- 100% des enquêtés ont eu à étudier la langue française au cours de la première et de la deuxième année de licence de droit et sciences administratives et juridiques.

Propositions de réponses	***1ère année universitaire***	***2ème année universitaire***	***3ème année universitaire***	***4ème année universitaire***	**Total**
Nombre	100	100	00	00	**100**
Pourcentage	100%	100%	0%	0%	**100%**

figure 3.1: le nombre d'années d'études de la langue française durant le cursus universitaire.

- **<u>Question n°3</u>** ***: Pour votre carrière future, estimez-vous la langue française : (propositions de réponses)***

- Nous constatons que 61% des enquêtés estiment que la langue française est vraiment indispensable pour leur carrière future, 32% qu'elle est moyennement importante et seulement 07% d'entre eux estiment qu'elle n'a aucune importance.

Propositions de réponses	***Vraiment indispensable.***	***Moyennement importante.***	***N'a aucune importance.***	**Total**
Nombre	61	32	07	100
Pourcentage	61%	32%	07%	100%

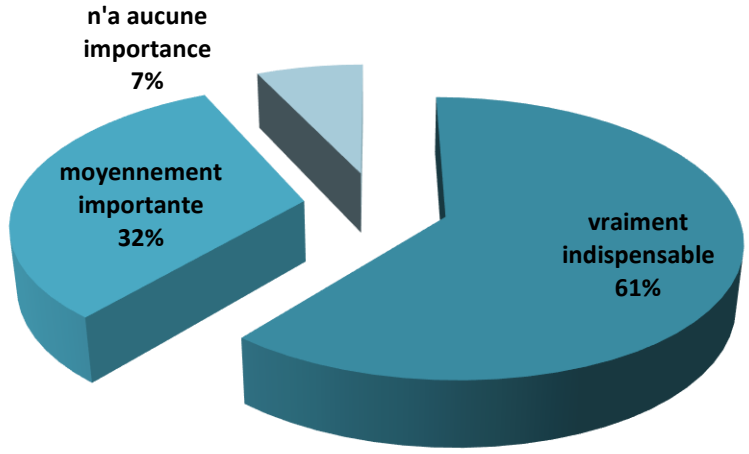

figure 3.2: l'importance de la langue française pour la carrière professionnelle future des étudiants de droit.

- **<u>Question n°4</u> :** ***Trouvez-vous votre niveau en langue française : (propositions de réponses)***

  - Comme nous pouvons le voir, 62 % de nos étudiants estiment que leur niveau en langue française est plutôt moyen tandis que 33% estiment que leur niveau est élémentaire voir faible et les 05% restants, trouvent qu'ils sont excellents.

Propositions de réponses	***Excellent***	***Moyen***	***Elémentaire ; faible***	**Total**
Nombre	05	62	33	100
Pourcentage	05%	62%	33%	100%

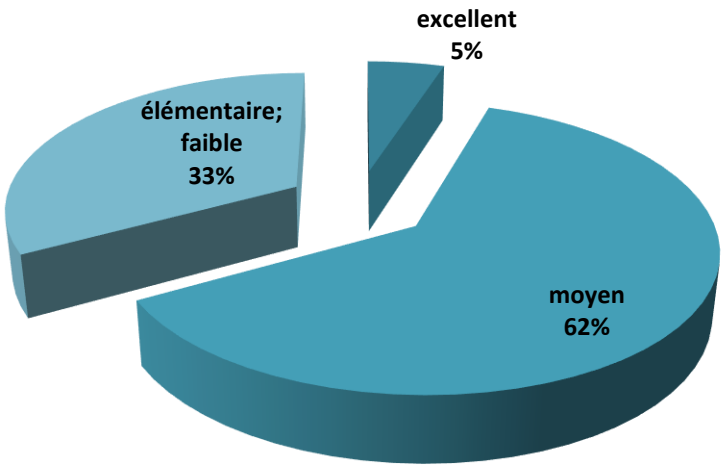

figure 3.3: les estimations des étudiants par rapport à leur niveau en langue française.

- **<u>Question n°5</u> :** ***faites-vous usage de la langue française dans votre quotidien ?***

  - Il apparait clairement que la grande majorité de nos étudiants, représentée par 85%, déclarent ne pas faire usage de la langue française dans leur quotidien.

Propositions de réponses	***Oui***	***Non***	**Total**
Nombre	15	85	100
Pourcentage	15%	85%	100%

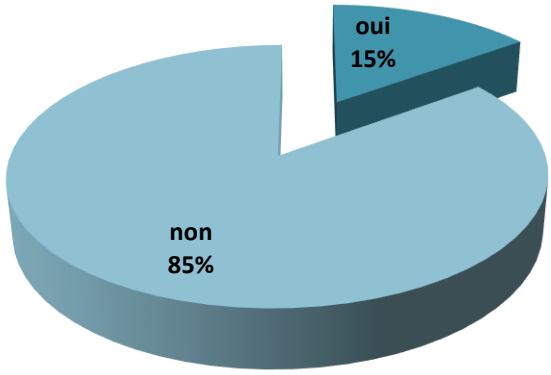

figure 3.4: l'usage de la langue française dans le quotidien de nos étudiants.

➢ ***SECTION II* : « « « *Besoins d'étude* » » » :**

- **Question n°1 :*Assistez-vous aux cours de français dispensés au niveau de l'université ?***

  - D'après le tableau ci-dessous, nous pouvons constater que la présence aux cours de français (celle du cours de terminologie dispensé au niveau de l'université) n'est pas assez fréquente vu que les étudiants qui assistent régulièrement à ce dernier ne représentent que 08%. Ceci est du à leur démotivation et leur désintérêt vis-à-vis du module, car les horaires, le volume horaire et le contenu didactique de ce dernier, ne peuvent engendrer que de telles conséquences. Pour le reste des enquêtés, 54% d'entre eux déclarent assister de temps en temps au cours et 38% déclarent n'y avoir jamais mis les pieds.

Propositions de réponses	***Tout le temps***	***Parfois***	***Jamais***	**Total**
Nombre	08	54	38	100
Pourcentage	08%	54%	38%	100%

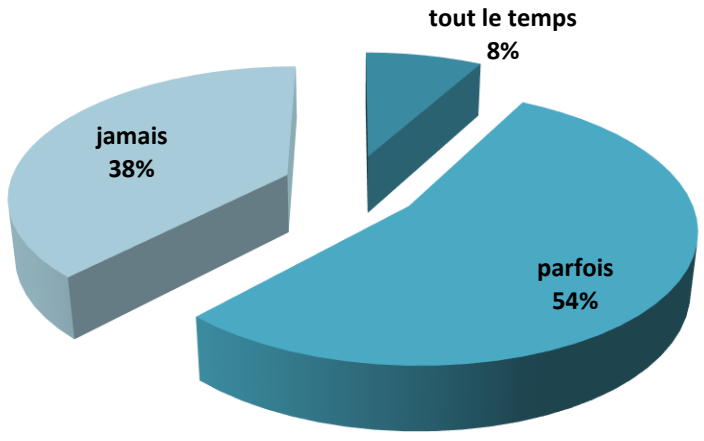

figure 3.5: la fréquence de présence aux cours de français dispensés au niveau de l'université.

- **<u>Question n°2</u> :** ***Participez-vous pendant le cours?***

  - Il apparaît clairement que nos étudiants ne fournissent aucun effort pour animer le cours vu que 88% de ces derniers déclarent ne jamais participer pendant le cours, les 12% restants déclarent y participer parfois.

Propositions de réponses	***Oui***	***Non***	**Total**
Nombre	12	88	100
Pourcentage	12%	88%	100%

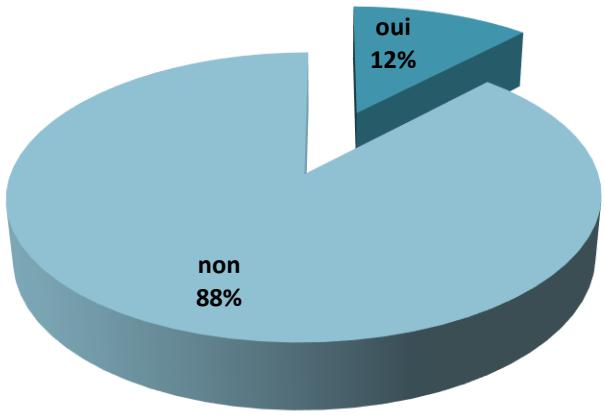

figure 3.6: la participation des étudiants pendant le cours.

- **<u>Question n°3</u> :** ***Les cours de français dispensés au niveau de l'université répondent-ils à vos besoins en langue ?***

Tout en sachant que les cours de français dispensés au niveau de l'université répondent partiellement à leurs besoins en langue pour 76% d'entre eux. Pour le reste, c'est-à-dire les 24% restants, ils déclarent avoir jeté un coup d'œil sur les cours de leur camarades et ils maintiennent qu'ils ne répondent nullement à leurs aspirations professionnelles futures.

Propositions de réponses	***Parfaitement***	***Partiellement***	***Nullement***	**Total**
Nombre	00	76	24	100
Pourcentage	00%	76%	24%	100%

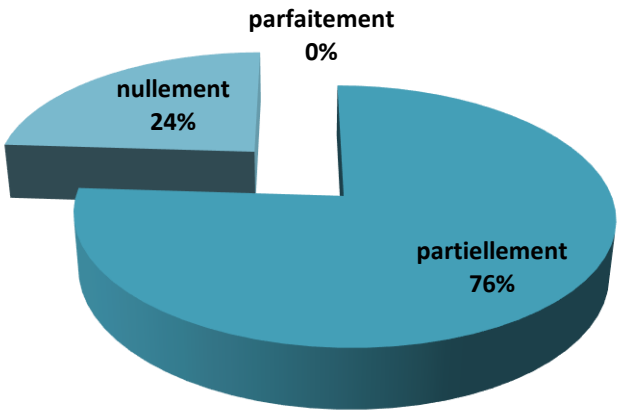

figure 3.7: le taux d'adécquation entre le contenu dispensé au niveau de l'université et les besoins et attentes des étudants de droit par rapport à la langue française.

- **<u>Question n°4</u> :** ***Estimez-vous le volume horaire consacré au module de français suffisant ?***

  - 88% de notre public d'enquêtés trouve le volume horaire consacré au module de français insuffisant et seulement 12% d'entre eux le trouve suffisant.

Propositions de réponses	Oui	Non	Total
Nombre	12	88	100
Pourcentage	12%	88%	100%

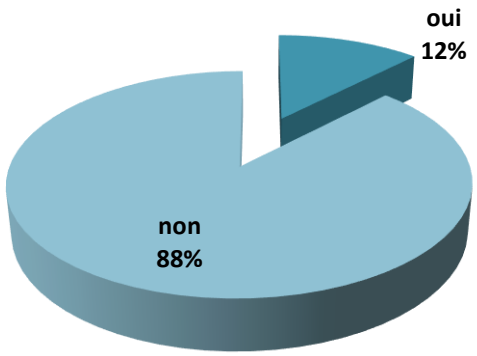

figure 3.8: l'avis des étudiants par rapport au volume horaire consacré au module de français dispensé au niveau de l'université.

- ***Si non, proposez un volume que vous estimez répondre à vos besoins et attentes vis-à-vis du module en question***

  - 82% des étudiants trouvent que 3 heures par semaine seraient le volume horaire idéal pour ainsi répondre à leurs besoins vis-à-vis du module en question. 11% penchent beaucoup plus vers les 2 heures par semaine ; et enfin 07% vont jusqu'à 4 heures par semaine.

Propositions de réponses	***2 heures par semaine***	***3 heures par semaine***	***4 heures par semaine***	***Plus***	**Total**
Nombre	11	82	07	00	100
Pourcentage	11%	82%	07%	00%	100%

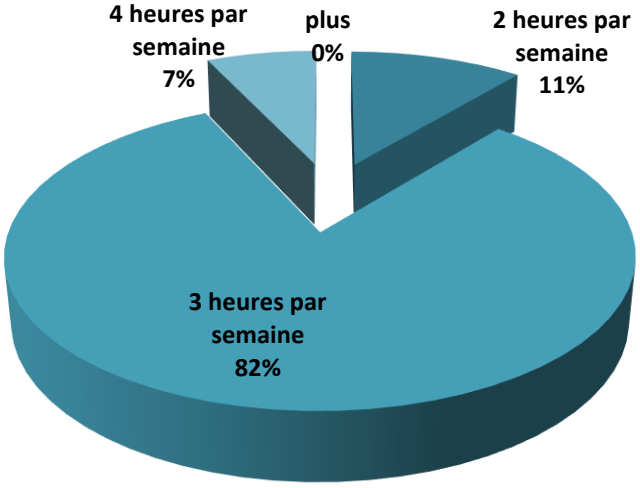

figure 3.9: suggestions d'un volume horaire idéal du point de vue de nos étudiants et qui répond à leurs besoins et attentes vis-à-vis ce module.

- **<u>Question n°5</u> :** ***Avez-vous besoin de la langue française pour (propositions de réponses):***

  - Concernant leurs besoins en langue française, la grande majorité des étudiants représentant 72%, estiment avoir besoin de cette langue pour comprendre les écrits du domaine juridique et administratif , 18% penchent pour la production d'écrits juridiques ou administratifs , 05% déclarent en avoir besoin pour discuter avec autrui du domaine , 03% disent en avoir besoin pour assimiler la terminologie juridique et les 02% restants disent en avoir besoin pour comprendre de l'oral (enregistrements, vidéos, conférences ou autre) relatif au domaine en question.

Propositions de réponses	***Comprendre les écrits***	***Comprendre les écoutes (discussions)***	***Participer à des discussions orales***	***Rédiger en cette langue***	***Assimiler et acquérir la terminologie juridique***	**Total**
Nombre	72	02	05	18	03	100
Pourcentage	72%	02%	05%	18%	03%	100%

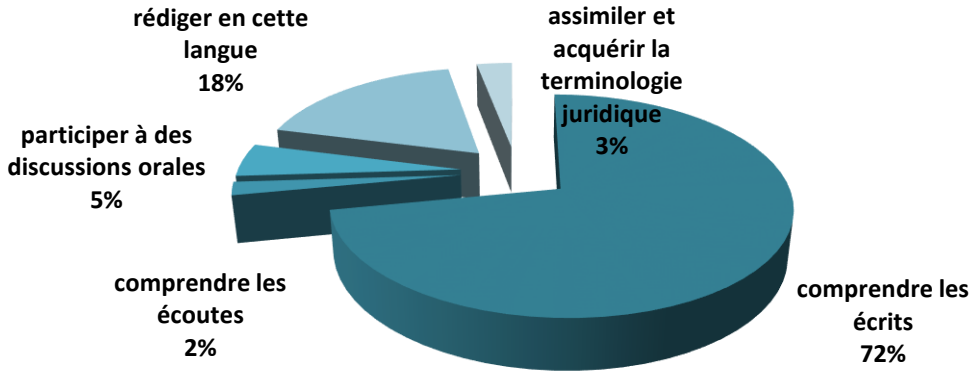

figure 3.10: le type de besoins des étudiants par rapport à la langue française.

➢ ***SECTION III*** **:** ***« « « Problèmes concernant l'environnement d'étude » » » :***

- **Question n°1 :** ***Où avez-vous le plus de difficultés en langue française ?***

  - La rédaction en français semble être la compétence qui pose le plus de difficultés avec 51% ; suivie de la compréhension d'un écrit du domaine avec 36% ; vient ensuite la production de l'oral avec 11% et en dernier, avec 02%, on trouve la compréhension de l'oral.

Propositions de réponses	***Parler***	***Comprendre quelqu'un qui s'exprime en français***	***Rédiger en français***	***Assimiler un écrit en français***	**Total**
Nombre	11	02	51	36	100
Pourcentage	11%	02%	51%	36%	100%

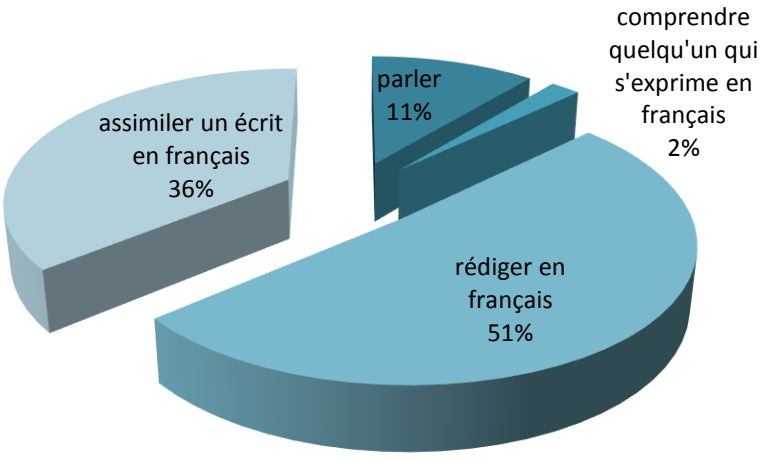

figure 3.11: le taux de difficultés en langue française par rapport aux quatre compétences.

- ***Y remédiez-vous ?***

  - 83% des étudiants n'essayent même pas de remédier aux lacunes qu'ils ont par rapport à cette langue. Seulement 17% d'entre eux prennent la peine de le faire.

Propositions de réponses	***Oui***	***Non***	**Total**
Nombre	17	83	100
Pourcentage	17%	83%	100%

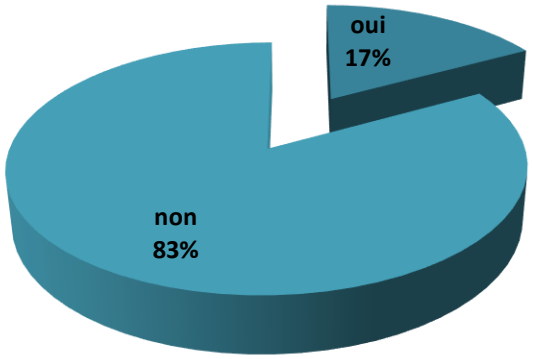

figure 3.12: le taux de remédiation aux lacunes en langue française.

- ***Si oui, comment ?***

  - Sur les 17 enquêtés qui essayent de remédier à leurs lacunes en français par différents moyens, on trouve que 52,94% d'entre eux optent pour la documentation sur le net vu que c'est l'outil du siècle, 29,41 % choisissent la lecture et les 17,64% restant se dirigent vers la télévision pour suivre les chaines françaises.

Propositions de réponses	***Lecture***	***Documentation sur le net***	***Regarder des chaines françaises.***	***Autre***	**Total**
Nombre	05	09	03	00	17
Pourcentage	29,41%	52,94%	17,64%	00%	100%

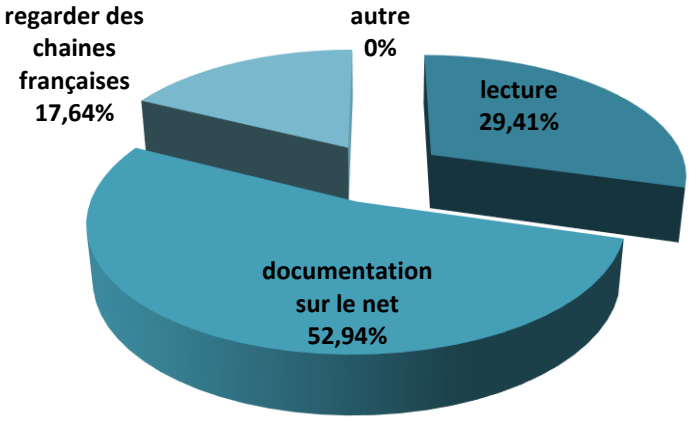

figure 3.13: les types et moyens de remédiations aux lacunes en cette langue.

- **<u>Question n°2</u> :** ***Quelles sont vos attentes vis-à-vis ce module ? (vous voulez développer quelles habilités ou facultés en cette langue ?)***

L'habilité ou faculté que cherchent à développer en majorité nos enquêtés en cette langue est celle de la compréhension écrite (51%) suivie de celle de la production écrite (44%) ; vient ensuite la production orale avec 03% et enfin la compréhension orale avec 02% seulement des étudiants.

Propositions de réponses	***Production orale***	***Production écrite***	***Compréhension orale***	***Compréhension écrite***	**Total**
Nombre	03	44	02	51	100
Pourcentage	03%	44%	02%	51%	100%

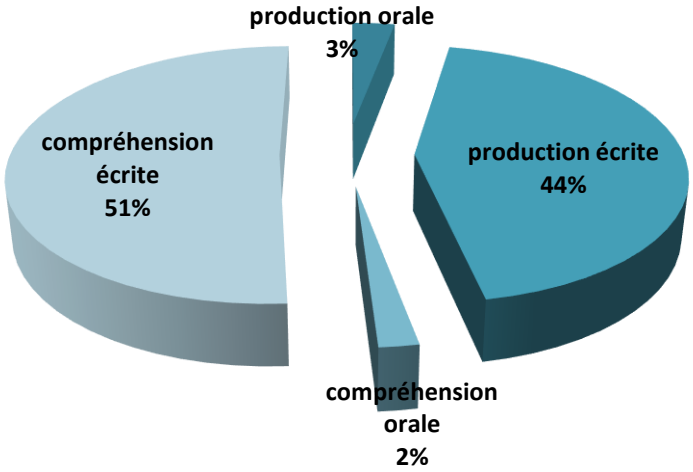

figure 3.14: les besoins et attentes des étudiants vis-à-vis des habilités à développer en langue française.

- **<u>Question n°3</u> :** ***Quel support didactique estimez-vous être le plus approprié ou qui répond au mieux à vos besoins et attentes vis-à-vis des cours dispensés en langue cible ?***

  - Concernant les supports didactiques, on remarque un penchant pour les supports textuels (69% des enquêtés) ; ils les estiment plus représentatifs et authentiques vu que ces supports sont sélectionnés du domaine et par des professionnels expérimentés. Les 31% restants vont vers les supports audio-visuels.

Propositions de réponses	***Supports textuels***	***Supports audio-visuels***	**Total**
Nombre	69	31	100
Pourcentage	69%	31%	100%

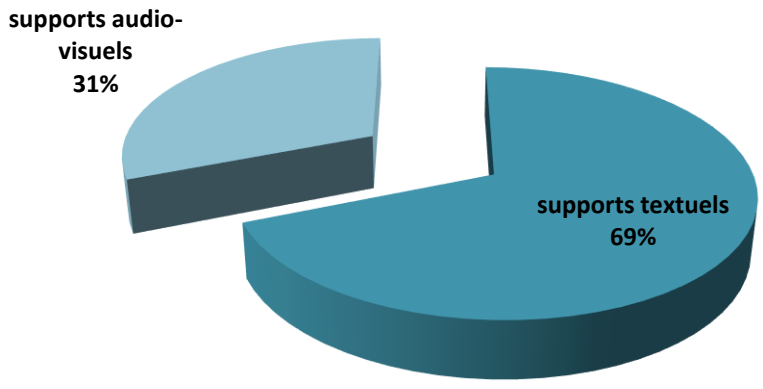

figure 3.15: le type de supports didactiques répondant aux besoins de nos étudiants de droit.

3.2.2. L'ENTRETIEN AVEC LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF :

Pour notre recherche, nous avons opté pour l'entretien semi-directif laissant ainsi davantage de liberté pour le chercheur mais aussi pour les enquêtés qui sont au nombre de 10, à savoir ; deux avocats, deux huissiers de justice, deux juristes, deux administrateurs principaux et enfin deux notaires.

Nos enquêtés se sont exprimés à propos des différentes situations où ils sont amenés à utiliser la langue française, chacun dans sa profession.

3.2.3. LE RECUEIL DE DONNEES VIA L'ENTRETIEN PASSE AVEC LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF:

Nous nous sommes entretenus avec les professionnels du domaine, et nous leurs avons posé un certain nombre de questions auxquelles ils ont répondu le plus franchement et le plus clairement possible ; ces questions tournaient autour du module de terminologie qu'ils ont eu à l'université, des situations où ils font usage de leurs connaissances et compétences en langue française, des types de compétences auxquelles ils font appel pour affronter ces situations, des compétences avec lesquelles ils rencontrent le plus de difficultés. Pour terminer, nous leur avons demandé de nous donner des suggestions servant l'élaboration de notre programme de FOS.

Concernant le module de terminologie dispensé au niveau de l'université, notre public de professionnels s'accorde à dire qu'il ne leur a été d'aucune utilité par rapport à l'enrichissement ou au développement de leur niveau en langue française, vu que la quasi majorité d'entre eux assistait peu ou pas du tout à ces cours et ceci pour des raisons bien déterminées à savoir :

- Vu qu'il s'agit de cours magistraux au sein d'un amphithéâtre loin de la pratique et où l'apprenant éprouve un sentiment d'inutilité.
- Vu que l'heure consacrée à ce module a lieu le mercredi de 16h à 17h (fin de semaine).

- Sans oublier les contenus dispensés dans ce module, que qualifient nos professionnels du domaine, d'ennuyeux et de désintéressants.

Pour ce qui est des situations où nos professionnels du domaine se sont trouvés contraints de faire appel, à l'une voir deux ou plusieurs compétences en langue française ; on a répertorié ces situations sous forme de tâches à réaliser par chacun des spécialistes du domaine juridique et administratif en cette langue :

- **LES TACHES A REALISER :**

Les tâches à réaliser en langue française par un diplômé de la filière de droit diffèrent d'une profession à une autre, néanmoins, elles restent relatives à l'écrit et à la compréhension de l'écrit :

➢ **Pour les avocats :**

- Traiter certains dossiers là ou une ou des parties se trouvent être des étrangers.
- Traiter avec une société multinationale.
- L'exequatur de jugements, c'est une procédure permettant de rendre exécutoire en France, soit une décision de justice, soit une sentence arbitrale, qu'elles aient été rendues en France ou qu'elles aient été rendues à l'étranger.

➢ **Pour les huissiers de justice :**

- Signifier les actes de procédures et mettre à exécution les décisions de justice et les actes authentiques ayant force exécutoire.
- Rédiger et remettre une citation à comparaitre
- Rédiger et remettre une citation en matière civile.
- Rédiger et remettre des copies d'actes judiciaires servant une affaire judicaire en cours.

- **Pour les juristes :**

- Rédiger les projets de contrats.
- Relancer les débiteurs.
- Suivre les réclamations des clients et fournisseurs et les procédures que ces derniers peuvent avoir introduites contre elles ou, que l'entreprise a engagées.

- **Pour les administrateurs ou les attachés d'administration :**

- Comprendre et rédiger des correspondances administratives (courrier).

- **Pour les notaires** :

- Rédiger et délivrer des conventions dans une forme authentique.

En ce qui concerne le type de compétences auxquelles font appel ces professionnels pour faire face à ces situations, on constate que la majorité de ce public, toutes spécialités confondues, favorise les deux compétences relatives à l'écrit, à savoir :

- La compétence à comprendre un écrit juridique ou administratif rédigé en langue française.
- La compétence à rédiger ou à répondre par écrit à une lettre ou à un courrier administratif en langue française.

Pour ce qui est du reste des compétences, c'est-à-dire les deux compétences relatives à l'oral, nos professionnels déclarent y avoir besoin, certes pas autant que les deux compétences citées précédemment, néanmoins, ils y font appel dans certaines situations, par exemple ; nos deux avocats ont cités les compétences de la compréhension et de la production orale, dans le cas de clients émigrés ayant des affaires d'héritage, de divorce ou de conflits de tous genres, résidants en France depuis leur jeune âge et ne s'exprimant qu' en français. Dans ce cas, l'avocat est sensé maitriser cette langue pour pouvoir s'imprégner des préoccupations et demandes de son client en discutant avec lui.

Figure 3.16: Les compétences dont ont besoin les professionnels du domaine juridique et administratif au quotidien.

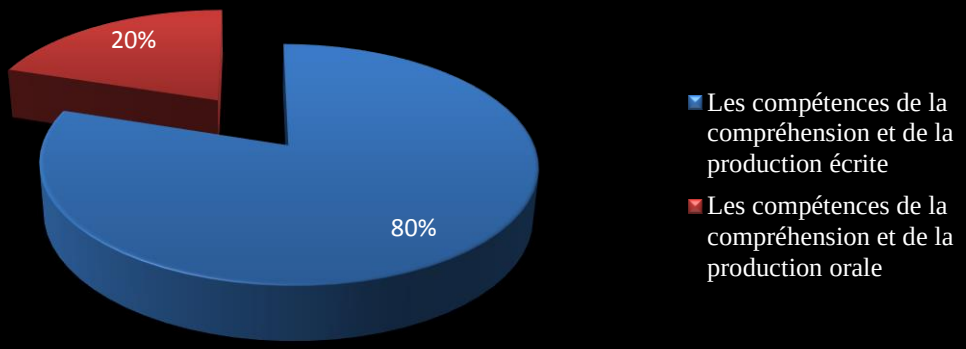

Nos professionnels du domaine juridique et administratif déclarent avoir des difficultés par rapport aux quatre compétences, néanmoins, la difficulté majeure est celle de la rédaction de documents ou de lettres en langue française suivie par la compétence des écrits juridiques et administratifs puis la compréhension de quelqu'un ou d'un client qui s' exprime en français et enfin l'expression en langue cible.

Figure 3.17: Le niveau de difficultés rencontrées par les professionnels du domaine juridique et administratif par rapport aux compétences langagières en langue française.

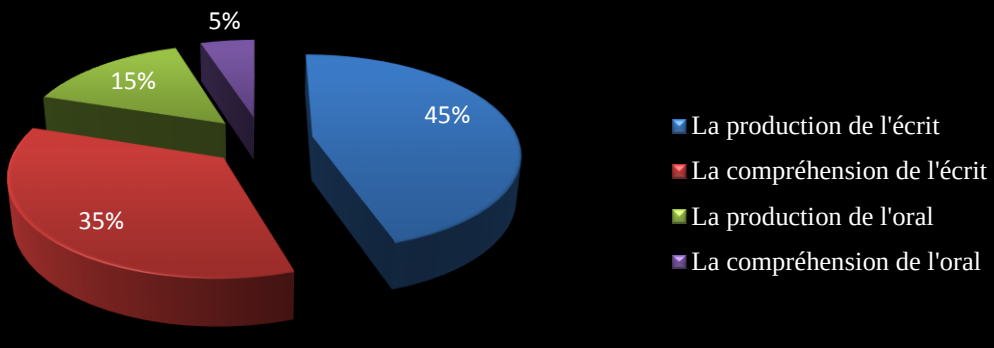

Pour ce qui est des suggestions fournies par nos professionnels, ils insistent sur le fait d' élaborer un programme qui répond aux besoins et attentes des étudiants de la filière de droit et sciences administratives et juridiques mais aussi qu'il soit un amalgame entre la théorie et la pratique en proposant des activités portant sur des thèmes pertinents du domaine juridique et administratif qu'est sensé connaître n'importe quel diplômé de cette filière.

Et c'est à partir des suggestions faites par nos professionnels du domaine juridique et administratif que l'on a esquissé notre programme répondant ainsi à leur demande au profit de nos futurs juristes et administrateurs algériens.

3.2.4. L'IMPORTANCE DES BESOINS

Afin de cerner les besoins essentiels actuels et futurs de notre public cible, nous allons analyser et croiser entre les données recueillies des deux pôles constituants de cette recherche à savoir ; nos étudiants de droit et sciences administratives et juridiques, qui sont en fin de leur cursus universitaire et nos professionnels du domaine juridique et administratif.

A partir de cette enquête faite sur le terrain, nous avons pu constater que nos enquêtés-étudiants ou professionnels s'accordent à déclarer avoir principalement besoin des deux compétences relatives à l'écrit à savoir, la compréhension et la rédaction d'un document écrit.

3.2.5. LES BESOINS CULTURELS

Toute activité pédagogique destinée à un public FOS est sensée prendre en considération l'aspect culturel servant son élaboration, en particulier lorsque la langue française se trouve être une langue étrangère pour ce pays et à l'aide de laquelle, ce dernier est sensé opérer voir échanger avec un pays étranger.

C’est le cas de notre sujet d’étude car nos futurs étudiants seront appelés à opérer ou à s’échanger des documents juridiques avec la France ; ils sont aussi sensés rédiger en français et en même temps comprendre les correspondances rédigées en cette langue afin de pouvoir y répondre.

3.3. LA COLLECTE DES DONNEES

Cette étape consiste à opérer une enquête sur le terrain professionnel car notre public cible n’a pas la capacité, à lui seul, de délimiter ses besoins vu qu’il est encore loin du milieu professionnel et de ses situations réelles auxquelles il sera confronté.

Pour ce qui est de notre cas, ce sera plutôt une enquête auprès d’avocats, de huissiers de justice, de notaires, de juristes et d’administrateurs ou attachés d’administration afin de toucher à l’ensemble ou presque des débouchés de la filière de droit et sciences administratives et juridiques.

C’est ainsi que nous nous sommes rendus chez ces professionnels du domaine juridique et avec lesquels nous nous sommes entretenus à propos du sujet de notre présente recherche. Nous avons été bien reçus par ces personnes qui semblaient être très intéressées par notre recherche ; ce qui nous a permis de bénéficier d’une grande coopération de leur part.

Et c’est suite à cette enquête sur le terrain professionnel que notre recherche s’est axée sur les deux compétences relatives à l’écrit (compréhension et production/rédaction). Ainsi notre champ de recherche est bien délimité, vu que notre objectif principal est celui de répondre aux besoins les plus récurrents de notre public FOS.

3.3.1 LE RESPECT DES NORMES LINGUISTIQUES

Ces acteurs de la justice doivent être très vigilants vis-à-vis la formulation et la rédaction de ces documents adressés à des parties ou des institutions étrangères ; car la moindre incorrection de formulation peut engendrer incompréhension et désaccord entre les parties ou entre les correspondants de ces institutions.

3.4. L'ANALYSE DES DONNEES

Indissociable de l'élaboration ou conception d'activités pédagogiques, à partir de supports authentiques recueillis sur le terrain, cette étape consiste à trier les données recueillies afin de les exploiter et de les traduire, sous forme d'activités pédagogiques, prônant l'installation des deux compétences de l'écrit citées précédemment.

Ainsi, le prochain chapitre sera consacré aux propositions didactiques basées sur les données authentiques recueillies au cours de notre enquête.

CHAPITRE 4 :

PROPOSITIONS DIDACTIQUES.

Ce présent chapitre comporte nos propositions didactiques destinées au profit de notre public d'étudiants, qui sont en fin du cursus universitaire de la filière de «Droit et sciences administratives et juridiques» au niveau de l'université de Tlemcen-Algérie.

4.1. METHODE PRECONISEE

La méthode préconisée est celle qui place l'apprenant au centre des apprentissages comme acteur principal ; lui permettant ainsi de participer à l'élaboration de son apprentissage. Il s'agit donc de favoriser la mise en activité de l'apprenant, tout en s'éloignant de la théorie rébarbative.

L'enseignant quant à lui, tient le rôle de guide et de facilitateur par rapport à l'apprenant.

Les cours et activités se feront en binômes, avec des textes authentiques qu'on a pris l'initiative de sélectionner au cours de notre enquête auprès des professionnels du domaine juridique qui ont eu l'amabilité d'orienter notre sélection.

Quant aux supports audio-visuels sur lesquels voudraient travailler certains de nos étudiants, nous avons jugé de leur non-utilité et non-adéquation par rapport aux objectifs soulignés pour cette formation, optant ainsi pour les supports textuels dont a vraiment besoin notre étudiant vu ses attentes professionnels futures.

4.1.1. LES TEXTES SUPPORTS

Opérer un choix de textes supports doit se faire sur la base d'une notion qui s'avère primordiale à savoir l'authenticité de ces derniers pour permettre au mieux à nos étudiants de se projeter dans leur milieu professionnel futur, leur donnant ainsi la possibilité de se sentir proche des situations réelles du domaine professionnel vu que le fait de « *...faire lire à des spécialistes des textes fabriqués, des textes filtrés ou autres palliatifs ne semblait pas favoriser le développement d'une compétence de lecture autonome*»[27]. En effet, le fait d'installer la compétence de « compréhension de l'écrit » chez nos étudiants serait un pas judicieux tout en s'éloignant lors de la conception des apprentissages de la linéarité permettant ainsi à l'étudiant

[27] PEYTARD Jean et MOIRAND Sophie, « *Discours et enseignement du français. Les lieux d'une rencontre* », Hachette, Paris ,1992.p.43.

…d'avoir les moyens de saisir assez rapidement l'essentiel d'un texte afin de savoir, s'il mérite ou non, une étude plus approfondie ; ensuite, une fois repérée l'organisation d'ensemble et les principales idées développées, de pouvoir comprendre le détail en centrant leur attention sur tel passage ou tel chapitre qui cadre plus particulièrement avec leurs préoccupations personnelles.[28]

4.1.2. DEMARCHE

Les stratégies pour approcher un texte de spécialité ont fait l'objet de recherches et d'analyses effectuées par de nombreux spécialistes ; chose que nous allons tenter de synthétiser tout en s'y référant.

a) Les stratégies de compréhension

En se focalisant sur le lexique des textes à étudier Lise DUQUETTE et Marie-Claude TREVILLE[29] résument en trois pratiques les stratégies de compréhension d'un texte écrit :

- **S'éloigner de la difficulté :** l'apprenant est appelé à poursuivre la lecture du texte lorsqu'il rencontre un mot qui lui est inconnu. Cependant, si cela devient récurent ; dans ce cas, il doit lui attribuer une signification approximative de par le contexte, puis vérifier au fur et à mesure qu'il avance dans sa lecture, si cette signification qu'il a attribué à ce mot tient toujours.

- **Faire appel à ses connaissances préalables :** consiste à s'aider des pré-requis qu'a l'apprenant sur le sujet traité dans le texte tout en exploitant les éléments para-textuels (titre, images ou icones,…) qui vont lui permettre de formuler plus facilement des hypothèses de sens.

[28] LEHMANN Denis (dir), « *Lecture fonctionnelle de textes de spécialités* », Didier, Paris, 1980.p.14.
[29] TREVILLE Marie-Claude et DUQUETTE Lise, « *Enseigner le vocabulaire en classe de langue* », Hachette, Paris, 1996.p.62.

- **L'exploitation du contexte :** mettant son conflit cognitif de l'avant pour appréhender ces mots inconnus, l'apprenant est sensé exploiter les indices linguistiques et extralinguistiques existants, pour donner du sens à ces obstacles tout en vérifiant à chaque fois qu'il progresse dans sa lecture de la signification qu'il a donné. S'il se rend compte que cette dernière ne correspond pas tout à fait, il tentera alors d'attribuer une autre signification tout en espérant que cette fois-ci ce sera la bonne…

b) Les étapes d'approche d'un texte

Applicable pour tous types de documents de français de spécialité, nous avons préconisé la démarche suivie par Martine HENAO DE LEGGE et Simone EURIN BALMET[30] afin d'assurer le déroulement d'une séance de compréhension de l'écrit :

- ✓ ***Consignes pour aboutir à la compréhension d'un texte par l'étudiant :***

  - A partir du titre, commencer à formuler des hypothèses de sens.
  - S'appuyer sur d'autres indices tels les sous-titres, les repères iconographiques (italiques, chiffres,…) et les illustrations, pour confirmer ou alors infirmer, certaines hypothèses de départ.
  - Essayer de relier entre les éléments iconographiques et les titres ou les illustrations.
  - Le traitement de l'information en identifiant le thème dont traite le texte (il s'agit d'un travail de synthèse).

[30] EURIN BALMET Simone et HENAO DE LEGGE Martine, *« Pratique du français scientifique. L'enseignement du français a des fins de communication scientifique »*, Hachette, Paris, 1992.p.154.

✓ **Analyse de la structure générale du texte :**

- A l'aide d'un jeu de questions, identifier :
  - Le nombre de paragraphes.
  - L'attaque et la fin de chacun d'entre eux.
  - Les connecteurs ou articulateurs spécifiques existants.
  - Les mots clés.
- Effectuer une lecture-balayage pour chaque paragraphe.
- Donner un titre à chaque paragraphe.

✓ **Lecture approfondie des paragraphes :**

- Repérage des unités signifiantes relativement aux éléments recherchés par l'étudiant.
- Effectuer une lecture balayage des unités signifiantes relevées.
- Identification des connecteurs ou articulateurs spécifiques et des mots clés.
- Effectuer une lecture analytique, s'il y a lieu.

✓ **Effectuer une lecture analytique du texte dans sa globalité** (si nécessaire).

✓ **Confectionner des activités d'applications portant sur le texte en question** (synthétiser).

4.2. LE PROGRAMME PROPOSE :

Ce présent programme sera un amalgame entre un programme synthétique et analytique reflétant ainsi l'approche éclectique ; ceci dans le but de permettre à l'apprenant, de développer les compétences dites nécessaires pour sa carrière professionnelle future. Il portera essentiellement sur les deux compétences relatives à l'écrit. Il traitera et se focalisera sur la compétence de la compréhension et la production des écrits (juridiques et administratifs).

Il est bien connu que cette combinaison, entre les différentes approches est couramment utilisée dans le contexte du F.O.S vu qu'elle permet à l'apprenant d'avoir une idée sur les différents usages de la langue française.

Le volume horaire qui sera consacré à l'exécution de ce projet sera de 48 heures à raison de 2 heures par semaine sur une durée de 6 mois.

4.2.1. LES OBJECTIFS SOULIGNES A TRAVERS LE PROGRAMME PROPOSE :

- ✓ Lire et comprendre des articles, des textes, des lettres et des documents spécialisés dans le domaine juridique et administratif.
- ✓ Rédiger un texte, une lettre ou un document juridique ou administratif.
- ✓ Rédiger des décisions juridiques ou administratives.
- ✓ Rédiger des documents ou des lettres officielles.
- ✓ Rendre compte par écrit d'une audience.
- ✓ Rédiger un contrat.
- ✓ Formuler des réclamations.
- ✓ Fournir des renseignements judiciaires ou administratifs.
- ✓ Rédiger un C.V ou une demande de recrutement pour l'octroi d'un emploi au sein d'une administration.

A partir de documents type

4.2.2. LES THEMES DONT TRAITENT LES SEQUENCES CONSTITUANTES DU PROGRAMME PROPOSE :

- **Séquence 1 :** « les textes judiciaires et administratifs ».
- **Séquence 2 :** « l'action judiciaire civile, pénale et administrative ».
- **Séquence 3 :** « les acteurs de la justice ».
- **Séquence 4 :** « les institutions juridiques».
- **Séquence 5 :** « l'administration et la fonction publique ».
- **Séquence 6 :** « les voix ordinaires et extraordinaires du recours ».
- **Séquence 7 :** « la notification et l'exécution ».
- **Séquence 8 :** « l'infraction, le délit et le crime ».

4.2.3. Référentiel de FOS « juridique »

Public ciblé	Objectif général	Volume horaire
Etudiants, en fin de cursus universitaire, de la filière de droit et sciences administratives et juridiques, à l'université Abou Bekr Belkaid-Tlemcen.	Développer une maîtrise acceptable des quatre compétences en mettant davantage l'accent sur les compétences relatives à l'écrit.	Le volume horaire qui sera consacré à l'exécution de ce projet sera de 48 heures à raison de 2 heures par semaine sur une durée de 6 mois.

Composantes du projet	Thème de la séquence	Constituants de la séquence	Supports
SEQUENCES 1	« les textes judiciaires et administratifs »	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.
SEQUENCES 2	« l'action judiciaire civile, pénale et administrative »	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.

SEQUENCES 3	« les acteurs de la justice »	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.
SEQUENCES 4	« les institutions juridiques».	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.

SEQUENCES 5	« l'administration et la fonction publique ».	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.
SEQUENCES 6	« les voix ordinaires et extraordinaires du recours ».	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.

SEQUENCES 7	« la notification et l'exécution ».	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.
SEQUENCES 8	« l'infraction, le délit et le crime ».	- La compréhension de l'oral. - La compréhension de l'écrit. - Vocabulaire. - Grammaire. - Conjugaison. - Orthographe. - La production de l'écrit.	Textes, documents et images relatifs au domaine juridique et administratif.

4.2.4. SEQUENCE MODELE :

Elle a pour thème les textes judiciaires et administratifs.

- **La séquence proposée** a été établie en fonction des besoins et lacunes constatées lors de notre enquête chez nos étudiants mais aussi chez nos professionnels du domaine juridique.

- **L'objectif de la séquence** est de permettre au mieux à nos étudiants de se projeter dans leur milieu professionnel futur, leur donnant ainsi la possibilité de se sentir proche des situations réelles du domaine professionnel.

- **L'objectif global du projet** est d'installer chez notre public cible les compétences suivantes :

- *Compréhension de l'écrit (**Comprendre les écrits relatifs au domaine juridique ou administratif rédigés en français).***

- *Production de l'écrit **(Rédiger des écrits juridiques ou administratifs en cette langue).***

- *Compréhension de l'oral **(Comprendre des écoutes ou des discussions en français qui sont en rapport avec le domaine juridique)** / Production de l'oral **(s'exprimer à l'oral en français par rapport à un thème juridique).***

Cependant, nous tenons à préciser que le présent projet va se focaliser sur les deux premières compétences à savoir ; la compréhension et la production de l'écrit ; répondant ainsi aux résultats de notre enquête qui ont révélé que notre public cible a davantage besoin de ces deux compétences. Cela n'empêche en rien de s'intéresser aux deux autres compétences restantes vu que les quatre habilités restent indissociables les unes des autres.

4.2.5. LES ACTIVITES PROPOSEES PAR RAPPORT A NOTRE SEQUENCE MODELE :

4.2.5.1. Activité de compréhension de l'oral :

- **Activité 1** : Ecoute attentivement ces deux lettres authentiques puis réponds aux questions ci-dessous :

Texte 1 **:**

Maître, je vous écris car ils m'ont dis que je suis transféré alors que je viens juste d'avoir parloir avec ma mère et que ma femme m'a écrit pour me dire qu'elle va venir me voir avec mon fils.

Maître, je ne veux pas repartir, je préfère encore me foutre en l'air, donc je suis décidé à me suicider même si j'ai peur de le faire. Je vais le faire d'une façon ou d'une autre parce que je ne peux plus vivre ainsi.

La seule chose que je demande est de pouvoir voir ma famille et on me le refuse. A quoi servent les lois qui disent que tout détenu doit être placé dans la prison la plus proche du lieu où vit sa famille ?

Maître, si je vous écris, c'est pour que lorsque j'apparaitrai dans le journal comme l'un des détenus suicidé, qu'ils sachent pourquoi je me suis tué. Comme on me transfère vers une autre prison alors que ma famille est ici et qu'elle ne peut pas se déplacer faute de moyens pour venir me voir dans une autre prison.

Et pour ma mère, vous lui direz que je l'aime très fort, je sais que je vous laisse le sale boulot mais je n'ai pas la force de le lui dire.

Je vous laisse et je vous dis encore merci de m'avoir défendu et soutenu, je compte sur vous Maître.

Votre client.

Texte 2 **:**

Maître, La décision rendue par le tribunal d'instance à mon encontre me remplit de satisfaction et je le dois uniquement à votre professionnalisme et à votre talent d'orateur.

En attendant de vous les présenter de vive voix, je vous envoie tous mes remerciements.

Vous trouverez ci-joint un chèque de [20000DA], en guise de complément d'honoraires.

Je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

LES QUESTIONS :

1- Quel est le type du texte 1et 2 ?
2- Qui est l'auteur de ces deux lettres?
3- A qui sont-elles destinées?
4- Quel est le thème de chacune des lettres?
5- Quelles seraient les raisons du suicide dans la première lettre?
6- Quelle est la cause de la satisfaction du client dans la deuxième lettre?
7- Quelle est la différence entre ces deux lettres?

4.2.5.2. Activités de compréhension écrite :

❖ **Activité 1 :** lis attentivement les documents juridiques suivants puis réponds aux questions qui y sont relatives :

Texte1 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبيـــة
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministére de la justice
Cabinet maitre _____
Huissier de justice
Prés le le tribunal d'Ain Témouchent
Dossier : n° 329 / cit / 15

A
Monsieur le Procureur de la République prés le Tribunal d'Ain Témouchent

Objet : Remise d'une Citation à comparaitre
Référence : Protocole judiciaire Algéro-Français

Conformément au protocole judiciaire Algéro- Français complété par l'ordonnance du 21 - 07 - 1965 et du décret n ° 66/313 , j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre à Monsieur le Procureur de la République prés de la Cour d'Appel de Metz la requète introductive d'instance à l'effet de la notifier à la requète de la dame S N à Monsieur L D demeurant à 24 Rue Joffre 57240 Vilvange France , il ya lieu de la requète introductive jointe à sa traduction , soit à personne soit à personne soit au domicile reél ou élu entre les mains de sa famille qui habitent avec lui ou à domicile élu

Lui notifer qu'il est assigné à comparaitre devant le Tribunal de Aîn Témouchent , cour Ain Témouchent , section Affaire de Famille , audience du 10/06/2015 à 09:00 h , qu' il peut se faire représenter par un mandataire légal ou conventionnel et que faute pour le défendeur de comparaitre , il s'expose à ce qu'un jugement soit rendu contre lui sur les seuls éléments fournis par demanderesse et ce conformément aux articles 18 , 19 , 406 à 416 du code Procédure Civile et Administrative Algérien .

AIN TEMOUCHENT LE :
L'HUISSIER DE JUSTICE

LES QUESTIONS :

1- Quel est l'objet du texte 1 ?
2- Qui est le destinateur du texte1?
3- Qui est le destinataire du texte1?
4- Que demande le destinateur dans le texte1?

Texte 2 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبيـــــة
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR DE AIN TEMOUCHENT
TRIBUNAL DE AIN TEMOUCHENT

وزارة العـــــدل
مجلس قضاء عيـــن تموشنت
محكمـــــة عين تموشنت

N°		الـرقم :
	AIN TEMOUCHENT LE :	

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE AIN TEMOUCHENT
ALGERIE

A

MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES La COUR D'APPEL DE METZ

OBJET : Citation en matiére civile

MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

En application de la convention bilatérale du 28 Aout 1962, je vous serais trés obligé de vouloir bien me faire parvenir un récépissé constatant la remise de la citation à l'audience du 10 - 06 - 2015 à 09 h 30 à Monsieur L D demeurant 24 Rue Joffre 57240 Vilvange France .

Je vous prie d'agréer Monsieur le Procureur de la République l'assurance de ma considération la plus distinguée.

AIN TEMOUCHENT LE :
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

LES QUESTIONS :

1- Quel est l'objet du texte 2 ?
2- Qui est le destinateur du texte2?
3- Qui est le destinataire du texte2?
4- Que demande le destinateur dans le texte2?
5- Ce document a été rédigé suite à une prière de transmission faite par la personne du……de la wilaya de…….

❖ **Activité 2 :** lis attentivement les documents suivants puis réponds aux questions qui y sont relatives :

Texte 1 :

Le système judiciaire algérien se caractérise par le double degré de juridiction (tribunaux - cours) avec au sommet de la pyramide, la cour suprême à laquelle la Constitution confère le rôle d'organe régulateur de l'activité des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire. Elle assure l'unification de la jurisprudence à travers le pays et veille au respect de la loi.

Le système judiciaire algérien se caractérise depuis la Constitution de 1996 par la dualité de juridiction (l'ordre judiciaire et l'ordre administratif).

Toute personne qui s'estime lésée par les agissements de l'administration ou un établissement public à caractère administratif a le droit de recourir aux juridictions de l'ordre administratif pour obtenir réparation à savoir ; le tribunal administratif et le conseil d'état.

LES QUESTIONS :

1- Quelles sont les deux institutions qui reflètent le double degré de juridiction en Algérie?
2- Quel est le rôle de la cour suprême dans le système judiciaire algérien?
3- Quelles sont les deux institutions qui constituent la juridiction administrative?
4- Place les institutions du système judiciaire algérien dans les pyramides qui te sont présentées ci-dessous :

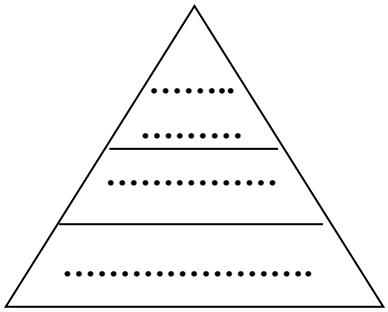

L'ordre judiciaire

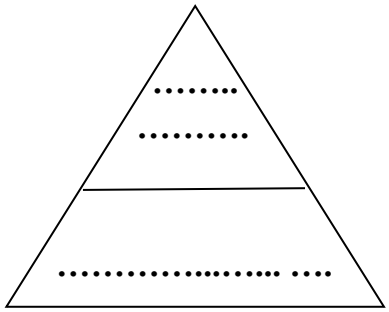

L'ordre judiciaire-administratif

❖ **Activité 3 :** lis attentivement les deux articles juridiques qui te sont proposés puis réponds aux questions ci-dessous :

- **<u>Article 1</u> : « Art. 830 du code de procédure civile et administrative »** la personne concernée par l'acte administratif peut adresser une réclamation à l'autorité administrative qui l'a rendue au cours du délai prévu à l'article 829.

  Le silence gardé par l'autorité administrative saisie, pendant deux mois, sur une réclamation, vaut décision de rejet ; ce délai court à compter de la notification de la réclamation à cette autorité.

  En cas de silence de l'autorité administrative saisie, l'intéressé dispose, pour introduire un recours contentieux d'un délai de deux mois à compter du jour de l'expiration de la période de deux mois susmentionnée.

  En cas de réponse à la réclamation dans le délai qui est imparti à l'autorité administrative, le délai de deux mois ne commence à courir qu'à compter de la notification du rejet.

  Le dépôt de la réclamation auprès de l'autorité administrative peut être établi par écrit et doit être présenté à l'appui de la requête.

<u>LES QUESTIONS :</u>

- La personne concernée par un acte administratif peut adresser une réclamation à qui ?
- Quel est le délai dont dispose l'intéressé pour introduire un recours contentieux, en cas de silence de l'autorité administrative saisie ?
- la réclamation, peut-elle être déposée seule auprès de l'autorité administrative ?

- **<u>Article 2</u> : « Art.5 du code pénal »**

Les peines principales en matière criminelle sont :

- La mort.
- La réclusion perpétuelle.
- La réclusion à temps pour une durée de 5 à 20 ans.

Les peines principales en matières délictuelle sont :

- L'emprisonnement de plus de 2 mois à 5 ans, sauf dans le cas ou la loi détermine d'autres limites.
- L'amande de plus de 20.000 DA.

Les peines principales en matière contraventionnelle sont :

- L'emprisonnement d'un (01) jour au moins à 02 mois au plus.
- L'amande de 2000 à 20000 DA.

<u>LES QUESTIONS :</u>

- La réclusion perpétuelle est la peine encourue pour :
  - une contravention,
  - un délit
  - ou un crime.
- Commettre une contravention est plus grave que commettre un délit. (Vrai / faux) justifie ta réponse.

4.2.5.3. Activité de vocabulaire1 : Fais correspondre chaque image proposée à son appellation :

- **>Avocat à la cour.**
- **>Avocat agréé près la cour suprême.**
- **>Le tribunal militaire.**
- **>La cour suprême.**
- **>Le palais de justice.**
- **>Le juge et ses assesseurs.**
- **>Le tribunal.**
- **>Les magistrats.**
- **>Le tribunal administratif.**

image1 **image2** **image3**

…….... ……..…… ……

image4 **image5** **image6**

…… …… ……

image7 **image8** **image9**

…… …..…… ……

4.2.5.4 Activité de vocabulaire2 : Relie chaque verbe proposé à sa définition :

Verbes	*Définitions*
a) Juger	**1) Modifier ou corriger un texte de loi soumis à l'approbation d'une assemblée délibérante.**
b) Comparaitre	**2) Mettre en cause, dans une procédure d'instruction, une personne soupçonnée d'avoir commis un délit ou un crime.**
c) Ester	**3) Se porter garant de quelque chose, être en mesure de l'affirmer, donner des preuves tangibles de la réalité, de la vérité ou de la véracité d'une chose.**
d) Inculper	**4) Soutenir une action en justice en qualité de demandeur.**
e) Témoigner	**5) Chercher dans un domicile les éléments de preuve d'une infraction (Acte d'enquête ou d'instruction).**
f) Perquisitionner	**6) Se présenter devant un tribunal ; constituer avocat ou avoué.**
g) Condamner	**7) Prononcer une sentence à propos de quelqu'un, d'une affaire.**
h) Amender	**8) Déclarer en justice quelqu'un officiellement coupable d'un délit, d'un crime et lui infliger telle ou telle peine.**

4.2.5.5. Activité de grammaire : Parmi les phrases suivantes, quelles sont celles qui ont une structure grammaticale correcte?

- L'administration est tenue de constituer un dossier administratif pour chaque fonctionnaire.

- J'ai l'honneur de demander à vous, de bien vouloir accepter ma candidature.

- Le recrutement des fonctionnaires est soumis au principe de l'égal accès aux emplois publics.

- Le fonctionnaire dans le droit syndical exerce dans le cadre de la législation en vigueur.

4.2.5.6. Activité de conjugaison : Réécris le texte suivant en le mettant au présent de l'indicatif.

« On appelait **administration** (ou administration publique) l'ensemble des services chargés d'assurer le fonctionnement d'un État, d'une collectivité territoriale ou d'un service public, et qui étaient financés principalement par des prélèvements fiscaux autorisés par le vote d'un budget.

L'administration assurait des services considérés comme utiles à la société et non rentables. Ils pouvaient être non rentables par nature ou parce qu'on considérait qu'ils ne devaient pas être, entièrement ou uniquement fondés, sur le principe de rentabilité (ex : l'enseignement). L'intérêt général avait donc un périmètre variable et dépendait de la définition qu'ont donnés la population et les pouvoirs politiques, à un moment précis.

La fonction publique était au service de l'administration. Elle comprenait l'ensemble des fonctionnaires, c'est-à-dire l'ensemble des personnes nommées dans un emploi permanent et titularisées dans un grade de la hiérarchie des administrations de l'État, des collectivités territoriales ou des hôpitaux. En effet, il existait trois fonctions publiques : la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale (communes, départements, régions) et la fonction publique hospitalière ».

4.2.5.7. Activité d'orthographe : Choisis l'orthographe correct des termes juridiques suivants :

- Court- coure- cour- cours.
- Hyerarchie- hiérarchie -yerarchi.
- Delis- delie- délit.
- Inquarceration- incarseration- incarcération.
- Pouvoir discretionnaire- pouvouar disqressionère.
- Graifié- greffier.
- Lissenciment- licenciement- licenssiement.
- Laigue- legs- legues.
- Justissiable- justiciable.
- Sinification- significassion- signification.

4.2.5.8. Activités de production écrite :

❖ **Activité 1** : Rédige une demande de procuration à la manière de celle qui t'est proposée ci-dessous :

Maitre : XXX Tlemcen. Le : 15/04/2015

AVOCAT A LA COUR

Agréé prés LA COUR SUPREME

et LE CONSEIL D'ETAT

Adresse du cabinet: XXX

A monsieur le consul algérien à Bordeaux

Objet : Demande de procuration

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir accepter ma demande citée en objet.

Je tiens à vous informer que monsieur **TOUMI YACINE,** né le 17/08/1967 à Tlemcen, est un citoyen algérien résidant à Bordeaux, et afin de pouvoir régler ses affaires en Algérie son frère **TOUMI DJAMEL** (né le 08/06/1964 à Tlemcen) aurai besoin d'une procuration où il lui donne le droit de régler ses affaires et faire les procédures nécessaires auprès de l'O.P.G.I (l'Office de promotion et de gestion immobilière) de Tlemcen.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

L'AVOCAT

(Signature)

- La présentation d'un C.V. (Curriculum Vitae) est une étape primordiale pour un étudiant en fin de cursus universitaire , vu qu'il sera appelé à rédiger et à présenter, ce document indispensable pour l'octroi d'un poste, principalement pour les étudiants qui envisagent une carrière au sein d'une administration ; comme attaché d'administration, administrateur, juriste, responsable des ressources humaines…

❖ **Activité 2** :

« Un jour alors que vous feuilletez un journal, vous tombez par hasard sur un appel d'offre pour un poste de juriste au sein d'une grande société. Pour postuler, il suffit de communiquer votre curriculum vitae et une demande de recrutement».

Pour ce faire, il ne vous reste qu'à établir ce dernier, en vous appuyant sur **le CV** et **la demande** type suivants :

CURRICULUM VITAE

1. Etat civil

Nom :
Prénom :
Nationalité :
Date et lieu de naissance / Age :
Situation familiale :
Adresse personnelle :
Téléphone personnel :
E-mail :
Situation vis-à-vis le service militaire :

2. Formation universitaire

Dates	Diplômes obtenus	Lieux

3. Expérience professionnelle

Dates	Formations	Lieux

4. Compétences linguistiques

Langue maternelle :

Langues	Lu	Parlé	Compris	Ecrit

5. Centres d'intérêt

-
-

6. Compétences informatiques

-
-

Tlemcen, le 30/08/2015

M. XXX
Adresse :XXX
N° de tel : XXX

A Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Objet : Demande de recrutement

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter, votre haute bienveillance, pour l'octroi d'un emploi au sein de votre groupe en qualité de coordinatrice de formation, selon votre offre parue dans le " Quotidien d'Oran "du 29 août 2014.

Agée de 23 ans, célibataire, titulaire d'une licence d'anglais et d'un diplôme d'aptitude de la langue anglaise délivré par l'université de la Caroline de l'Est (U.S.A).

Par ailleurs, je tiens à vous informer que j'ai un penchant pour l'anglais technique, maîtrisant parfaitement le français, l'arabe et l'outil informatique et que je suis disponible de suite, dynamique et ayant l'esprit d'équipe.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

CONCLUSION

De par notre recherche, nous avons pu constater que malgré l'importance que représente le français pour nos futurs diplômés de la filière de droit et sciences administratives et juridiques, ils sembleraient que ceux-ci sont privés d'un programme qui répondrait à leurs besoins vis-à-vis de cette langue. Par conséquent, la présente recherche a été menée dans le but d'identifier les besoins des étudiants de droit, en fin de cursus universitaire, afin de définir des compétences précises à développer en langue française et dont ils ont le plus besoin. L'objectif était également de cerner les problèmes qui entourent l'enseignement du français au sein du département de droit et sciences administratives et juridiques à l'université Abou Bakr Belkaid-Tlemcen, pour enfin établir un programme de FOS approprié et adapté aux besoins de notre public cible.

Chose qui nous a amené à nous interroger sur les raisons pour lesquelles ces étudiants auraient besoin d'acquérir des compétences en langue française, les failles et lacunes que présente le cours de français dispensé au niveau de la faculté, le type d'habilités à développer en cette langue par ce public précis et enfin le programme et les supports didactiques appropriés à ce public afin d'atteindre les objectifs soulignés.

Ce travail comporte quatre chapitres répartis sur deux grandes parties. La première a été consacrée aux différentes étapes à suivre pour délimiter les besoins et les attentes d'un public de FOS (un cadrage théorique et méthodologique) en évoquant la genèse et la progression du FOS, suivie d'une mise en lumière sur ses caractéristiques et la procédure de la recherche sous forme d'échantillonnage et d'instrumentation pour aboutir à l'élaboration d'un programme de FOS basé sur des supports didactiques. Quant à la seconde partie, elle a été consacrée à l'enquête de terrain faite auprès des acteurs de l'apprentissage afin d'effectuer l'analyse des besoins et des attentes de notre public sur la base desquels nous avons élaboré un programme de FOS approprié.

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons utilisé deux sources de données grâce à deux outils d'enquête. Un questionnaire soumis à des étudiants de la filière de droit et sciences administratives et juridiques, en fin de cursus universitaire, d'une part. D'autre part, des entretiens semi-directifs faits avec les professionnels du domaine juridique (avocats, huissiers de justice, notaires, juristes et administrateurs).

Une fois ces données quantitatives et qualitatives recueillies sur le terrain, elles ont révélé une forte motivation et une attitude positive chez nos étudiants vis-à-vis l'apprentissage du français de spécialité parallèlement aux enseignements de spécialité ; Aussi avons-nous pu ressentir un très grand intérêt porté par les professionnels du domaine quant à la conception d'un programme de FOS pour ces étudiants en fin de cycle universitaire , les préparant ainsi à affronter leur futur milieu professionnel avec une certaine assurance, ceci par rapport au bilinguisme de la société algérienne qui va influencer d'une manière ou d'une autre les milieux professionnels de nos futurs diplômés de cette spécialité. Au regard de ces entretiens nous avons pu conclure que ces étudiants ont surtout besoin de développer les deux compétences relatives à l'écrit, autrement-dit la compréhension et la production écrite, les besoins des professionnels du domaine se rapportant beaucoup plus à ces deux compétences. Ceci n'empêche en rien de développer les compétences orales – non pas avec la même intensité – vu que les quatre compétences sont complémentaires.

Les résultats de cette recherche ont révélés que la première hypothèse de départ a été confirmée ; à propos des étudiants de droit et de sciences administratives et juridiques qui n'ont pas besoin simplement d'un cours de terminologie pour apprendre des mots appartenant au jargon juridique. Ils ont surtout besoin d'avoir une idée sur leur mission future à travers une projection faite grâce à la pratique en français.

Pour la seconde hypothèse, celle qui consiste à admettre la nécessité d'un besoin évident du français dans le contexte actuel, pour ces futurs juristes et administrateurs algériens diplômés de la faculté de droit et sciences administratives et juridiques en vue de s'acquitter de façon fiable de leur mission future, elle a été confirmée à son tour.

Quand à la troisième hypothèse, elle a été confirmée en partie ; En effet les étudiants de droit ont besoin d'un programme privilégiant beaucoup plus les deux compétences relatives à l'écrit à savoir la compréhension et la production des écrits juridiques et administratifs et non pas les compétences réceptives. Ce programme sera basé sur des supports qui soient le plus proche possible de l'environnement professionnel futur de notre public de FOS (un contexte authentique) afin d'atteindre les résultats voulus.

Etant conscient de la complexité de la tache et passant en revue les expériences de quelques spécialistes du domaine, nous nous sommes permis de nous inspirer de leurs théories en apportant notre modeste contribution pour le FOS en Algérie.

Il est à mentionner que ce travail de recherche qui a été réalisé avec des étudiants, en fin de cursus universitaire, de la filière de droit et sciences administratives et juridiques, de même que le programme qui a été proposé ne conviendraient nullement aux restes des filières et spécialités.

Aussi, il est à noter que le programme proposé a été fait en fonction du volume horaire consacré à ce cours car dans ce genre de filière la primauté revient aux modules juridiques.

En effet, ces propositions *« peuvent être considérées comme une expérience ou une étude de cas. De plus, elles doivent être réadaptées d'une année à l'autre car elles se veulent évolutives…»*[31]

Nous considérons que cette recherche n'est qu'une pierre dans l'élaboration d'un programme de FOS pour nos étudiants en droit et sciences administratives et juridiques et futurs diplômés de cette spécialité, ouvrant ainsi la porte pour de prochaines recherches plus approfondies et plus représentatives.

[31] ROLLE-BOUMLIC Madeleine, *« Le français à visée professionnalisante, le cas des filières de l'enseignement supérieur »* [en ligne].

BIBLIOGRAPHIE

BEACCO Jean-Claude et LEHMANN Denis (coord.), *« Publics spécifiques et communication spécialisée »,* in *le français dans le monde,* coll. Recherches/applications, Clé international, Août/Septembre 1990, n°235.

CHALLE Odile, « *Enseigner le français de spécialité »*, Paris, 2002.

« CODE CIVIL », Berti Editions, Alger, 2008.

« CODE PENAL », Berti Editions, Alger, 2008.

CUQ Jean-Pierre (dir.), « *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde »*, asdifle / Clé International, Paris, 2003.

EURIN BALMET Simone et HENAO DE LEGGE Martine, *« Pratique du français scientifique. L'enseignement du français a des fins de communication scientifique »*, Hachette, Paris, 1992.

FRIJOFF Willem, « *Des origines à 1780 : l'émergence d'une image* », in *le français dans le monde*, Coll. Recherches/applications, « *Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde* », Clé international, Janvier1998.

HOLTZER Gisèle, « *Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques »*, in *le français dans le monde,* coll.Recherches et applications, *« français sur objectifs spécifiques : de la langue au métier* », Clé international, Janvier 2004.

GARRAM Ibtissem, « *TERMINOLOGIE JURIDIQUE dans la législation algérienne* », unité de Rghaya, Algérie, 1992.

LEHMANN Denis, « *Objectifs spécifiques en langues étrangères. Les programmes en question »*, Hachette, Paris, 1993.

LEHMANN Denis (dir), « *Lecture fonctionnelle de textes de spécialités* », Didier, Paris, 1980.

LERAT Pierre, « *Les langues spécialisées* », PUF, Paris, 1995.

MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, « *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours* », Hachette, Paris, 2004.

MERZOUK Samira, « *Le FOS dans la filière économique : pour des pistes didactiques* », *Mémoire de magistère, 2009.*

MOURLHON-DALLIES Florence, « *Penser le français langue professionnelle* », in *le français dans le monde,* coll.Recherches et applications, Clé international, juillet-août 2006, n°346.

PORCHER Louis, « *Monsieur Thibault et le bec Bunsen* », *Etudes de linguistique appliquée*, 1976, n° 23.

PEYTARD Jean et MOIRAND Sophie, « *Discours et enseignement du français. Les lieux d'une rencontre* », Hachette, Paris ,1992.

RICHTERICH René, « *Système d'apprentissage des langues vivantes par les adultes* », Conseil de l'Europe, Hatier, 1973.

ROLLE-BOUMLIC Madeleine, *« Le français à visée professionnalisante, le cas des filières de l'enseignement supérieur »* [en ligne].

TREVILLE Marie-Claude et DUQUETTE Lise, « *Enseigner le vocabulaire en classe de langue* », Hachette, Paris, 1996.

VIGNER Gérard et MARTIN Alix, « *Le français technique* », Hachette/Larousse, Paris, 1976.

SITE :

www.*le-fos.com*, « Historique du FOS : Le Français sur Objectifs Spécifiques » [en ligne]. http://www.le-fos.com/historique-5.htm. (Consulté le 03/04/2015).

www.dictionnaire-juridique.com, « Dictionnaire du droit privé de serge braudo » [en ligne].http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/juridiction.php (Consulté le 03/04/2015).

ANNEXES

Questionnaire destiné aux étudiants

Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire. Merci de bien vouloir y répondre le plus clairement possible.

1- Informations d'ordre général :

- ***Le nombre d'années d'études de la langue française ?***

  ☐ ***ans.***

- ***Avez-vous étudié la langue française au cours de votre cursus universitaire :***

  ☐ ***Oui.***

  ☐ ***Non.***

- ***Si oui, à quel niveau ?***

  ☐ ***1ère Année universitaire.***

  ☐ ***2ème Année universitaire.***

  ☐ ***3ème Année universitaire.***

  ☐ ***4ème Année universitaire.***

- ***Pour votre carrière future, estimez-vous que la langue française est :***

  ☐ ***Vraiment indispensable.***

  ☐ ***Moyennement importante.***

  ☐ ***N'a aucune importance.***

- ***Trouvez-vous votre niveau en langue française :***

  ☐ ***Excellent.***

  ☐ ***Moyen.***

  ☐ ***Elémentaire ; faible.***

- ***Faites-vous usage de la langue française dans votre quotidien ?***

  ☐ ***Oui.***

  ☐ ***Non.***

2- <u>Besoins d'étude</u> :

- ***Assistez-vous aux cours de français dispensés au niveau de l'université :***

  ☐ ***Tout le temps.***

  ☐ ***Parfois.***

  ☐ ***Jamais.***

- ***Participez-vous pendant le cours ?***

  - ***Oui.***
  - ***Non***

- ***Les cours de français dispensés au niveau de l'université répondent :***

  ☐ ***Parfaitement,***

  ☐ ***Partiellement,***

  ☐ ***Nullement à vos besoins en langue.***

- ***Estimez-vous le volume horaire consacré au module de français suffisant ?***

  ☐ ***Oui.***

  ☐ ***Non.***

- ***Si non, proposez un volume que vous estimez répondre à vos besoins et attentes vis-à-vis du module en question :***

  ☐ ***2 heures.***

  ☐ ***3 heures.***

  ☐ ***4heures.***

  Plus (précisez) ☐ ***heures par semaine.***

- ***Avez-vous besoin de la langue française pour :***

  ☐ ***Comprendre les écrits.***

  ☐ ***Comprendre les discours oraux.***

  ☐ ***Participer à des discussions orales.***

  ☐ ***Rédiger.***

  ☐ ***Assimiler et acquérir la terminologie juridique.***

3- <u>Problèmes concernant l'environnement d'étude</u> :

- ***Où avez-vous le plus de difficultés en langue française ?***

  ☐ ***À parler.***

  ☐ ***À comprendre quelqu'un qui s'exprime en français.***

  ☐ ***À rédiger en français.***

  ☐ ***À assimiler un écrit en français.***

- ***Y remédiez-vous :***

  ☐ ***Oui.***

  ☐ ***Non.***

- ***Si oui, comment ?***

  ☐ ***Lecture.***

  ☐ ***Documentation sur le net.***

  ☐ ***Regarder des chaines françaises / écouter des chansons françaises.***

  ☐ ***Autre (précisez) :***

……

……

- ***Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce module ? C'est-à-dire vous voulez développer quelle habilité ou faculté en cette langue ?***

  ☐ ***Production de l'oral.***

  ☐ ***Production écrite.***

  ☐ ***Compréhension orale.***

  ☐ ***Compréhension écrite.***

- ***Quel support didactique estimez-vous être le plus approprié ou qui répond au mieux à vos besoins et attentes vis-à-vis des cours dispensés en langue cible ?***

☐ ***Supports audio visuels.***

☐ ***Supports textuels.***

Questions posées lors de l'entretien fait avec les professionnels du domaine juridique et administratif.

Profession : .....

المهنة : .....

Age : .....

السن : .....

Ce travail de recherche a pour objectif de mettre au point un programme FOS qui répondrait le mieux aux besoins des étudiants de sciences administratives et juridiques pour pouvoir s'acquitter de leurs professions futures. Veuillez nous faire l'honneur de répondre le plus clairement possible à ce questionnaire.

Avec nos remerciements réitérés.

بغية إقتراح برنامج لتعليم اللغة الفرنسية لأهداف خاصة بالمستقبل المهني لطلبة العلوم القانونية و الإدارية ، يشرفنا أن نطلب منكم الإجابة عن الأسئلة بشكل واضح و دقيق.

شكرا جزيلا لكم

---

1 / le module de **terminologie** que vous avez étudié durant votre cursus universitaire, a-t-il servi au développement de votre niveau en langue française et à l'enrichissement de votre vocabulaire juridique et administratif ?

☐ OUI ☐ NON ☐ PAS ASSEZ

1 / هل تعتبر أن مقياس **المصطلحات** المقرر في مسارك الجامعي الذي يعتبر المقياس الوحيد الذي يدرس باللغة الفرنسية قد ساهم في تطوير مستواك في اللغة الفرنسية وإثراء مصطلحاتك القانونية و الإدارية

☐ نعم ☐ لا ☐ ليس بالقدر الكافي

2 / Dans le cadre de votre profession, avez-vous rencontré des situations où vous étiez dans l'obligation d'employer vos compétences en langue française ?

☐ OUI ☐ NON

2 / هل تواجه في عملك مواقف تدفعك للاستعانة بقدراتك الفردية في اللغة الفرنسية

☐ نعم ☐ لا

3 / Quelles sont ces situations ?

.....

.....

.....

.....

3 / حدد هاته المواقف

.....

.....

.....

.....

4 / A quels types de compétences faites-vous appel pour y faire face ?

☐ Vos compétences à comprendre un écrit en langue française

☐ Vos compétences à comprendre quelqu'un qui s'exprime en langue française

☐ Vos compétences à rédiger en langue française

☐ Vos compétences à vous exprimer en langue française

4 / ماهي القدرات التي تستعملها لمواجهة هاته المواقف :

- ☐ قدرتك على فهم المكتوب باللغة الفرنسية
- ☐ قدرتك على فهم المسموع باللغة الفرنسية
- ☐ قدرتك على التحرير و الكتابة باللغة الفرنسية
- ☐ قدرتك على التكلم و التحدث باللغة الفرنسية

5 / Parmi ces compétences, avec laquelle avez-vous le plus de difficultés ?

.....

.....

5 / ماهي القدرة التي تواجه فيها أكثر صعوبة

.....

.....

6/ Avez-vous d'autres suggestions à fournir, servant l'élaboration de ce programme ?

.....

.....

.....

.....

.....

6/هل لديكم اقتراحات اخرى تساعد على انشاء هذا البرنامج

.....

.....

.....

.....

.....

Un programme FOS pour les étudiants en droit et sciences administratives et juridiques.

Le cas des étudiants de IVème année de graduation à l'université Abou Bekr Belkaid- Tlemcen.

Résumé :

Le français sur objectifs spécifique (FOS) suscite beaucoup d'intérêt chez les didacticiens, cherchant par là à répondre aux besoins et aux attentes d'un public spécifique dont l'effectif ne cesse de s'accroitre de par le monde, ceci pour des raisons aussi bien économiques que professionnelles.

En effet, faisant la une de nombreuses rencontres, de travaux de recherche et de tant d'articles qui lui sont consacrés, il est très en vogue.

Dans notre recherche, nous tentons, d'une part, de cerner les besoins des étudiants qui sont en fin de leur cursus universitaire, de la filière de « droit et sciences administratives et juridiques » à l'université de Tlemcen durant l'année universitaire (2013-2014) et d'autre part, nous nous permettons de proposer un programme FOS basé sur des supports didactiques qui pourrait répondre à leurs besoins et attentes vis-à-vis cette langue.

Mots clés: FOS, identification et analyse des besoins, élaboration d'un programme FOS.

A FOS programme for law students and administrative and legal sciences.
For students of fourth year of graduation at the University Abu Bekr Belkaid- Tlemcen.

Summary:

French for specific purposes (FOS) a lot of interest among educationalists, seeking thereby to meet the needs and expectations of a specific public whose workforce continues to increase around the world, this for reasons both economic and professional.

Indeed, making a number of meetings, research work and so many articles devoted to it, it is very fashionable.

In our research, we are trying, first, to identify the needs of students who are at the end of their university studies, in the sector of "law and administrative and legal sciences" at the University of Tlemcen in the academic year (2013-2014) then to propose a FOS programme based on teaching materials that could meet their needs and expectations vis-à-vis the language.

Keywords: FOS, identification and analysis of needs, development of a FOS programme.

برنامج اللغة فرنسية لأهداف خاصة موجه لطلبة العلوم الإدارية و القانونية.

حالة طلبة السنة الرابعة من التدرج بجامعة أبو بكر بلقايد تلمسان.

الملخص :

اللغة الفرنسية لأهداف خاصة تلقى إهتماما كبيرا في وسط المختصين بتلقين و تعليم اللغة ، فيهدفون من خلالها لسد الحاجيات و النقائص المتعلقة باللغة الفرنسية لدى كل فئة من المختصين خاصة و أن التخصصات تتزايد و تتضاعف نظرا للمتطلبات الأكاديمية و المهنية.

هذا ما يجعل من اللغة الفرنسية لأهداف خاصة مدخل لعديد من اللقاءات و ورشات البحث.

و لهذا نهدف من خلال بحثنا الحالي من جهة لحصر احتياجات الطلبة المسجلين في السنة النهائية من التدرج في شعبة العلوم القانونية و الإدارية بجامعة ابو بكر بلقايد تلمسان خلال السنة الجامعية 2014/2013 .

و من جهة أخرى لإقتراح برنامجا لتعليم اللغة الفرنسية الموجهة لأهداف خاصة بالإدارة و القانون ، مرتكزين على أبجديات و دعائم تعليم اللغة و تلقينها، بغية سد حاجيات الطلبة و نقائصهم .

الكلمات المفتاحية : اللغة الفرنسية لأهداف خاصة ، تحديد و تحليل الإحتياجات ، وضع برنامج خاص باللغة الفرنسية لأهداف خاصة.